



The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search
<http://ageconsearch.umn.edu>
aesearch@umn.edu

Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

L'agriculture française entre logiques sectorielles et territoriales (1960-1985)

Martino NIEDDU
Antonin GAINETTE

French agriculture between territorial and sector-based rationales (1960-1985)

Summary – The present article has two objectives. The first one is to give an update of the literature concerning sector-based and territorial regulation after the publication of the book "Théorie de la régulation, l'état des savoirs" (1995). These new contributions are organised around the notions of 'productive configuration' and 'governance structure', the former bringing up the problems regarding the boundaries of the regulation sphere and the plurality of productive configurations, and the latter introducing the dynamics of collective action. Consequently there two notions call for a re-reading of the regulationist approach which not only involves structural analysis but also which is both systemic and strategic. Our second objective is to examine these notions by studying the dynamics of French agriculture during the period of the 'trente glorieuses' in order to find the system appropriate for describing a plurality of configurations. In contrast to the representation of a fordist agriculture as a unique productivist configuration regulated by sector-based institutions, our interpretative hypothesis is based on two coexisting productivist agricultural systems, a first one made up of medium-sized farms supported by the development of industrial capital and a second one consisting of large-sized farms seeking to protect themselves from industrial capital.

Key-words:

French agriculture, regulationist approach, structure of governance, territorial development, fordism

L'agriculture française entre logiques sectorielles et territoriales (1960-1985)

Résumé – Cet article a deux objectifs. D'abord, faire le point sur les travaux de régulation sectorielle ou territoriale parus après « Théorie de la régulation, l'état des savoirs » (1995). Les nouveaux apports s'organisent autour des notions de « configuration productive », laquelle pose le problème de la pluralité des logiques productives, et de « structure de gouvernance », laquelle introduit une dynamique d'action collective. Ces deux notions plaident donc pour une démarche régulationiste qui ne découle pas seulement de l'analyse des structures, mais qui soit aussi systémique et stratégique.

Le second objectif est d'interroger ces notions à partir d'un travail sur l'agriculture productiviste des trente glorieuses. Contrairement à la représentation d'une « agriculture du fordisme » unique, cette période correspond à la coexistence de deux productivismes, celui d'exploitations de taille moyenne adossées à un capital industriel réalisant l'écoulement d'une production de masse indifférenciée, et celui des grandes exploitations cherchant à se protéger du capital industriel.

Mots-clés:

agriculture française, approche régulationniste, structure de gouvernance, développement territorial, fordisme

*Université de Reims, ESSAI / OMI (*Etudes sur les Systèmes et Structures Agro-Industriels /Organisations Marchandes et Institutions*), UFR des Sciences économiques et de gestion, salle 1020, 57 bis rue P. Taittinger, 51096 Reims Cedex
e-mail : martino.nieddu@univ-reims.fr ; antonin.gaignette@univ-reims.fr

Les auteurs tiennent à remercier les deux rapporteurs anonymes de la revue pour l'important travail auquel ils ont consenti.

L'EXTENSION du programme de recherche régulationniste aux questions de territoire et de secteur a suscité beaucoup de réserves à l'intérieur même du courant régulationniste, à commencer par celles de Boyer (1990) et Saillard (1995) qui fut son co-éditeur pour « Théorie de la régulation, l'état des savoirs » publié en 1995. Néanmoins la nécessité de cette extension n'est plus guère discutée, notamment en raison des contributions des approches sectorielles ou territoriales en termes de régulation, tant pour l'observation des évolutions institutionnelles que pour celle du bouclage macroéconomique global. L'agriculture serait de ce point de vue un cas d'école pour le glissement de dispositifs institutionnels sectoriels nationaux vers des dispositifs territorialisés, tels que les contrats territoriaux d'exploitation. Un tel glissement témoignerait de l'effritement des régulations nationales au profit des niveaux infra et supranationaux. Mais ces niveaux ne jouaient-ils pas en réalité depuis longtemps un rôle actif dans les régulations sectorielles nationales, ce qui amènerait à relativiser la thèse du glissement ?

Cette interrogation renvoie au fait que le fondement de la démarche régulationniste sectorielle réside dans la mise en œuvre d'un principe explicatif en termes de cohérence structurelle entre le fonctionnement d'un secteur et le fonctionnement global de l'économie. Pour ce qui est du début du siècle, si l'on suit Gervais *et al.* (1977), la cohérence s'organise entre la configuration rentière spécifique au capitalisme français de l'époque et une agriculture préférant placer son épargne plutôt que de se moderniser. Pour ce qui est des trente glorieuses, la cohérence s'organiserait entre une agriculture productiviste et une dynamique macroéconomique fondée sur un cercle vertueux de baisse du coût des biens entrant dans la consommation salariale et de développement d'une production de masse (Mounier, 1992). Aujourd'hui, cette « *agriculture du fordisme* » céderait la place à un nouveau modèle de production « assez unanimement décrit comme le passage d'une logique productiviste à une logique de qualité » (Allaire, 1996, p. 461). Cette nouvelle agriculture de « l'économie de la qualité » correspondrait aux nouvelles dynamiques à l'œuvre (apparition de surcapacités de production, politiques de différenciation du produit et importance de la compétitivité fondée sur la qualité, transformations des conditions d'utilisation et de diffusion des avancées technologiques et organisationnelles, etc.) que l'on trouve décrites dans les travaux régulationnistes généraux les plus récents⁽¹⁾.

On peut s'interroger sur cette parfaite synchronisation entre le fonctionnement du secteur et les dynamiques globales à une époque donnée. De la même façon que Postel-Vinay (1991) s'interroge sur la pertinence de l'articulation proposée par Gervais *et al.* pour le début du siècle, nous pensons que la mise en œuvre du *seul* principe de cohérence structurelle

(1) Pour une description stylisée de ces dynamiques nouvelles par les régulationnistes, voir Boyer et Didier (1998, pp. 27-33).

conduit, pour les périodes récentes, à sous-estimer cette partie fondamentale du programme régulationniste qu'est la reconnaissance de la variété des formes nationales, régionales ou sectorielles du capitalisme. Ce principe explicatif est bien sûr suffisant pour s'investir comme le font les régulationnistes dans l'aide à la construction des nouveaux dispositifs institutionnels permettant le passage à une agriculture plus soucieuse de l'emploi, de l'environnement et de la qualité. Mais l'analyse se concentre alors sur les actions des collectivités publiques (Berriet-Solliec, 1997) ou sur celles d'acteurs ruraux «atypiques» au regard du modèle productiviste (Laurent *et al.*, 1996, 2000).

Mais quels seront les comportements des exploitations qui ont été et sont au cœur de l'agriculture productiviste? Comment vont-elles marquer les évolutions en cours? Il peut alors être nécessaire de disposer d'une connaissance des logiques économiques portées par cette agriculture plus fine que celle que recouvre l'appellation «agriculture du Fordisme»⁽²⁾. Ce d'autant que la théorie économique récente invite à considérer que la permanence de ces logiques induit une dépendance par rapport au sentier antérieurement parcouru (Amable *et al.*, 1997).

Les approches sectorielles en termes de régulation du début de la dernière décennie ont eu tendance à répondre au défi de la variété de deux façons. Certaines ont fait des spécificités des processus de production le socle de la justification d'une configuration sectorielle particulière et des dispositifs institutionnels qui l'accompagnent (Mollard et Lacroix, 1995). En revanche, Bartoli et Boulet (1989) reconnaissent un secteur à la construction historique de dispositifs institutionnels spécifiques réglant partiellement le fonctionnement d'un espace économique donné. Ce caractère partiel – en l'occurrence, dans la viticulture, la régulation ne porte pratiquement que sur les caractéristiques de qualité du produit – laisse place à une variété d'acteurs. Si l'on admet qu'il existe différentes logiques de consommation, les producteurs cherchant à valoriser leurs capitaux peuvent sélectionner l'une d'entre elles, et par là même un type d'articulation à l'environnement. Il faudrait alors nuancer l'hypothèse de cohérence structurelle: les stratégies jouent un rôle dans la dynamique de longue période, car ce sont elles qui aboutissent à sélectionner une cohérence structurelle entre différents types d'articulation durable avec l'environnement.

Or la rediscussion des faits stylisés de la relation entre l'agriculture et son environnement, tout comme l'introduction d'une variété interne à l'agriculture productiviste peuvent s'appuyer sur deux avancées des approches en termes de régulation réalisées après les deux états des lieux publiés en 1995 (Boyer et Saillard, 1995; Allaire et Boyer, 1995). Nous

⁽²⁾ Les auteurs régulationnistes retiennent d'ailleurs l'idée que cette agriculture productiviste est elle-même hétérogène: G. Allaire (1995), par exemple, appréhende cette hétérogénéité en termes de micro-compromis institutionnels locaux.

allons les présenter dans une première partie, montrant tout d'abord comment l'introduction de la notion de configuration productive éclaire le débat sur l'hétérogénéité inter et intra-sectorielle, puis comment grâce à la mobilisation de la notion de structure de gouvernance, on peut rendre compte de l'existence d'une capacité d'évolution endogène à un territoire, là où a priori le niveau national serait surdéterminant⁽³⁾.

Dans la deuxième partie de l'article, nous nous proposons de tester l'existence, pour la période des trente glorieuses, d'une variété des stratégies d'articulation à l'environnement en parcourant trois niveaux : le niveau national auquel est visible cette curieuse articulation «fordiste» reposant sur une production de masse alimentaire indifférenciée et de produits non transformés, si éloignée de l'image historique de qualité des produits alimentaires français ; le niveau régional pour deux productions représentatives de l'agriculture productiviste (lait et blé), ce qui permettra de faire apparaître une variété intrasectorielle, et le niveau infrarégional qui permet de proposer une interprétation de cette variété. Cette approche des stratégies ne peut être réalisée que de façon très indirecte : elle sera fondée sur l'utilisation de «variables proxy» dans le cadre d'une analyse macro-sectorielle, complétée par des travaux monographiques sectoriels et régionaux.

FACE AU DÉFI DE LA VARIÉTÉ: UN ÉTAT DU DÉBAT SUR LA RÉGULATION SECTORIELLE ET LA RÉGULATION TERRITORIALE

Sans reprendre l'ensemble du débat du début des années 90, on se concentrera dans cette partie sur les avancées récentes, qui, de notre point de vue, font évoluer l'analyse en termes de cohérence structurelle. La première de ces avancées réside dans l'observation de changements dans la hiérarchisation des cinq formes institutionnelles de la théorie de la régulation : la périodisation des régimes de croissance conduit à constater qu'au rôle prépondérant de la dynamique du rapport salarial a succédé l'importance du durcissement des formes de concurrence

(3) Les auteurs représentatifs de ces deux avancées ont disposé de deux cadres de travail : d'une part, un groupe de recherche en économie régionale, «le groupe dynamique de proximité» a réfléchi à la notion de territoire (voir notamment Bellet *et al.*, 1993; Rallet et Torre, 1995; Gilly et Torre (éd.), 2000; Colletis *et al.*, 1999) et, d'autre part, l'atelier «Régulation sectorielle et territoriale» animé par P. Petit et C. du Tertre a réuni des économistes travaillant sur le secteur avec plusieurs membres de ce groupe, ce qui a permis d'intégrer les apports du groupe proximité. Le point de vue développé dans cette première partie est un bilan personnel de l'activité de cet atelier (textes de Petit, Du Tertre, Moati et Mouhoud, Gilly *et al.*, Kirat et Lung, Gilly et Wallet, Allaïre, Laurent et Nieddu). Pour une première synthèse des travaux de cet atelier, voir : Du Tertre *et al.* (2000).

contraignant les évolutions des autres formes institutionnelles (Petit, 1998a et b) : ce durcissement recompose les autres formes institutionnelles.

Ce durcissement attire également l'attention sur le fait que les formes institutionnelles ne sont pas seulement des formes structurelles, mais aussi le support de *stratégies d'accumulation*. La prééminence des structures sur les stratégies – qui trouve son origine dans l'héritage althussérien des premiers régulationnistes (Noël, 1990) – mérite en effet d'être discutée. L'école américaine de la structure sociale d'accumulation propose de différencier les comportements qu'ont les agents économiques dans les périodes de crise. Ceux-ci peuvent être *tactiques*, de défense du pouvoir de marché acquis dans la période de croissance, et *stratégiques*, de recherche, à partir des avantages compétitifs hérités, de transformations de l'environnement et de nouvelles formes d'organisation de la croissance compatibles avec la période (Gordon, 1998). Le fait de partir des agents économiques permet de lever une critique interne aux approches régulationnistes développée par Duharcourt (1988), en lisant les périodes de crise, non comme des phases désordonnées, sans cohérence synchronique, «*mais comme des phases structurées par les configurations dans lesquelles les agents économiques ont fait le choix de s'engager dans le passé*». C'est de ce point de vue que nous souhaitons discuter la problématique des approches sectorielles en termes de régulation.

La configuration productive : variété inter ou intrasectorielle ?

Ces approches ont connu une première inflexion tout à fait significative. Alors qu'elles expliquaient les spécificités sectorielles à partir des spécificités du procès de travail internes à l'atelier de production, C. du Tertre propose d'élargir l'analyse aux formes d'organisation du secteur comme «*construction sociale complexe de la dynamique productive*» (Du Tertre, 1998, p. 2). L'analyse de la différenciation entre secteurs selon les spécificités du procès de travail menée au cours des années 80 par C. du Tertre connaît donc un prolongement important. La notion de *configuration productive* qu'il avance (Du Tertre, 1997) vise à rendre compte de la relation complexe entre travail et organisation : l'organisation fonctionnelle de l'activité doit être en cohérence avec le mode de formation de la compétitivité de l'entreprise. Cela invite à traiter dans la configuration l'ensemble des éléments – y compris ceux qui sont extérieurs à la firme – qui participent de la formation de cette compétitivité, l'ensemble des institutions qui encadrent le développement sectoriel (recherche précom-pétitive, organisation collective des marchés, etc.) ainsi que la forme de la relation producteur-utilisateur.

Homogénéité et hétérogénéité intrasectorielles

Néanmoins, C. du Tertre conserve une position consistant à associer la configuration productive à de grands secteurs institutionnels définis d'un point de vue macroéconomique. Associer la configuration productive au secteur est une hypothèse forte : elle revient à postuler une homogénéité des principes d'organisation et de coordination internes au secteur. Or, y compris lorsque les études empiriques produisent bien une image d'homogénéité sectorielle, celle-ci apparaît comme le résultat d'une histoire concurrentielle ayant façonné la structure industrielle (Albert *et al.*, 1995). Une telle position génère un problème de définition du secteur. Doit-il être appréhendé comme un espace de concurrence dans lequel le travail institutionnel a sélectionné et assuré la reproduction d'un seul groupe stratégique d'entreprises, au sens que lui donnent Caves et Porter (1977) d'un ensemble partageant la même logique économique ? Cela suppose qu'il est inutile de considérer les autres formes organisationnelles possibles de l'activité économique, au motif qu'elles restent embryonnaires ou marginales, soit parce qu'elles sont institutionnellement rejetées – c'est le cas en agriculture d'activités agricoles non professionnelles ou de pratiques marchandes traditionnelles n'entrant pas dans les normes sanitaires modernes (Laurent et Bowler, 1997) –, soit parce qu'elles sont économiquement dominées à une période donnée.

Ce point de vue est discutable y compris dans le cas du Bâtiment – Travaux Publics que C. du Tertre a très précisément décrit. Les logiques productives y vont de la production domestique aux productions artisanale et industrielle. Des dispositifs organisationnels prennent en charge l'articulation de ces logiques (livraison dans un état de finition donné, chaînes de grandes surfaces consacrées à la production domestique, sous-traitance des grands groupes du BTP auprès d'artisans...) ⁽⁴⁾. Les travaux les plus récents de Moati et Mouhoud (Moati, 1998 ; Moati et Mouhoud, 1997) proposent de rompre avec cette hypothèse d'homogénéité intra-sectorielle de la façon suivante : ils défendent « *l'idée que si, manifestement, les principes de base de l'organisation productive taylorienne (et les modes de gestion de la relation salariale qui lui sont associés) sont aujourd'hui largement remis en cause par un certain nombre d'évolutions de fond, il serait à la fois erroné et dangereux de conclure que les nouvelles pratiques organisationnelles correspondent à l'émergence d'un nouveau modèle productif unique* ». (Moati, 1998, p. 282). Cela signifierait que dans la période la plus récente, l'hétérogénéité intra-sectorielle industrielle ne tient pas à l'existence de configurations marginales ou résiduelles. Moati et Mouhoud identifient deux

⁽⁴⁾ Dans un ouvrage sur l'architecte Jean Prouvé, (« *Jean Prouvé, l'idée constructiviste* », Dunod) Clayssen (1983) montre que l'industrialisation lourde du BTP – ces barres d'HLM dont la forme rectiligne est en réalité déterminée par le tracé des rails des chemins de grue – n'était pas inéluctable : une solution alternative d'industrialisation légère était disponible dès la fin des années 40.

grandes logiques productives à l'œuvre : la logique « taylorienne flexibilisée » dont l'objectif est de concilier économies d'échelle et production différenciée, et la logique productive « cognitive ». Moati définit cette logique productive comme une nouvelle façon de gérer la division du travail en concentrant ses ressources pour développer ses compétences et sa capacité d'apprentissage sur un nombre limité de blocs de savoirs⁽⁵⁾.

Le courant régulationniste s'était assigné comme tâche, au milieu de la décennie 80, de dégager les grands traits du « post-fordisme » à venir. L'échec relatif de ce programme de recherche tient en partie à ce que Moati et Mouhoud mettent en évidence : on dispose, non d'un nouveau modèle unique, mais de deux logiques qui font un égal usage des nouvelles pratiques productives et organisationnelles, et qui constituent deux réponses pertinentes aux évolutions intervenues dans le fonctionnement du marché. Comme les études empiriques montrent que le secteur d'appartenance est assez peu prédictif quant au choix de l'une des deux logiques, et que par contre, la taille, l'âge, l'insertion dans un groupe le sont, on peut poser l'hypothèse que c'est la perception qu'a la firme du groupe stratégique auquel elle appartient qui détermine son comportement.

Le glissement du principe explicatif est d'importance : il ne s'agit pas de retrouver une unité du système qui en caractérise le fonctionnement. Il s'agit au contraire d'identifier la diversité des façons de résoudre des problèmes de valorisation du capital, et de repérer des idéaux-types de stratégies répondant à ces problèmes de valorisation, qu'il est possible de décrire en termes de configurations productives. Il est dès lors possible d'envisager que des méso-systèmes regroupant des agents hétérogènes en concurrence enregistrent une diversité de trajectoires économiques.

Quelle application aux configurations productives agricoles ?

L'agriculture productiviste a pu disposer de deux types de degrés de liberté qui expliquent les différences de configurations qu'on cherchera à observer dans la partie suivante : degrés de liberté dans les choix d'insertion dans les dynamiques agro-alimentaires et industrielles, et degrés de liberté dans les formes d'organisation productive. C'est la raison pour laquelle, malgré le recul du nombre des actifs, elle est loin de nous apparaître comme ce secteur dominé des traditions historiographiques et militantes. Sa capacité à mobiliser les fonds publics n'est pas le seul indice de vitalité ; le contrôle du capital des agro-industries en est un autre, qu'il faut bien expliquer lorsqu'on constate que pour l'essentiel, la crois-

⁽⁵⁾ Elle s'accompagne d'un glissement du fondement de la compétitivité des firmes d'une logique d'efficience statique par la combinaison optimale de facteurs de production génériques vers une logique d'efficience dynamique fondée sur la capacité d'apprentissage et la création de facteurs de production spécifiques. Les entreprises cherchent à répondre à des besoins changeants par l'exploitation dynamique de connaissances.

sance productiviste a reposé sur la modernisation de ces exploitations familiales moyennes dont les auteurs du début des années 60 pronostiquaient la disparition rapide.

1. L'intégration de l'agriculture dans un système agro-alimentaire offre des opportunités à trois types d'agriculture: les productions en AOC, bénéficiant des contre-tendances à l'industrialisation de l'alimentation; les céréaliers voient se démultiplier leurs débouchés, de par leur position de producteurs primaires de calories pour l'alimentation animale nationale ou étrangère (Berlan et Rosier, 1989); la production animale intensive, devenue une production manufacturière du fait de l'importance croissante de ses consommations intermédiaires livrées par les IAA, peut jouer sur les différentiels de coûts des approvisionnements nationaux et étrangers. C'est donc parce que «*l'agriculture a été segmentée en secteurs toujours plus spécialisés, liés en chaînes d'inputs qui dépassent les frontières nationales, avec l'objectif de créer des produits alimentaires commercialisables au niveau transnational*» (Friedmann et Mc Michael, 1990, trad. par nous, p. 173) que ces deux derniers types d'agriculture trouvent des degrés de liberté pour leur développement.

2. C'est parce que l'agriculture moyenne des pays développés réussit à produire de l'organisation agro-industrielle pour assurer sa reproduction et sa croissance qu'il y a absence d'homogénéisation des structures agricoles et des relations entre l'agriculture et les industries agro-alimentaires, malgré l'importance du mouvement de spécialisation agricole. C'est précisément la dilution des frontières de la firme agricole qui, tout en déjouant les pronostics d'évolution vers l'intégration par un capital extérieur à l'agriculture, permet la reproduction de ces hétérogénéités. Paradoxalement la petite entreprise agricole conserve une existence propre parce qu'elle délègue une partie des attributs du chef d'entreprise traditionnel, la définition du système technique et la veille technologique aux organisations professionnelles agricoles, les innovations de procédés et de produits aux organismes publics de recherche, la fixation des prix aux organisations communautaires, la définition du produit aux groupements de producteurs, la sélection des marchés et l'organisation commerciale à la coopérative.

«*La survie de l'agriculture familiale est toujours plus liée à une sorte d'autonomie partielle et conditionnelle, qui la conduit par de nombreux aspects à acquérir les caractéristiques d'élément atomistique d'un système complexe*». (Parella, 1992, trad. par nous, p. 229). En termes modernes, la persistance de «la question agraire» ne peut s'expliquer que par la capacité à produire de telles innovations institutionnelles et organisationnelles. S'il est admis qu'il n'y a pas eu passage sur une grande échelle de l'agriculture familiale à celle qualifiée de «capitaliste», «*on ne peut pour autant affirmer qu'en agriculture il n'y ait pas eu de processus de croissance, vers la création de très grandes organisations [...]*» (*idem*, p. 230). Si, au lieu d'observer la seule activité de l'exploitation, on considère tout ce qui est en amont ou

en aval de l'exploitation, « *il est facile de constater l'intégration croissante qui porte, dans des formes associatives ou contractuelles ou encore dans les rapports financiers à la création de systèmes organisationnels qui par de nombreux côtés sont identiques à ceux d'importants compartiments des industries et des services* ». (*idem*, p. 230) On dispose ainsi d'une clé de lecture de la façon dont l'agriculture familiale modernisée a pu construire une compatibilité entre ses propres impératifs de reproduction-développement et les évolutions du capitalisme contemporain.

La clé de lecture des configurations agricoles réside donc dans l'observation de la façon dont des territoires organisés autour de la mise sur le marché d'un produit offrent à des fractions de l'agriculture des opportunités pour le maintien d'une autonomie de développement : c'est ce qu'ont souligné Cavailhès *et al.* (1987), Soufflet (1988), et des socio-économistes anglo-saxons d'inspiration régulationniste (Buttel et Goodman, 1989 ; Chul-Kyoo Kim et Curry, 1993). La discontinuité entre les différents éléments du processus de production alimentaire autorise la diversité des combinaisons possibles agriculture-IAA et des insertions sur les marchés qu'on constatera dans le cas français. Cette discontinuité « *entre des processus naturels agricoles et la valorisation du capital [est générée] à travers les avancées de la science et à travers les innovations organisationnelles et institutionnelles* » (Chul-Kyoo Kim et Curry, 1993, p. 75).

Les territoires comme solutions aux crises sectorielles ?

La redécouverte du territoire, dans la seconde moitié des années 90, est à la mesure de la crise de la forme Nation de l'Etat, et de son corolaire, le secteur national. Celui-ci apparaît comme l'un des hauts lieux de la crise par sa capacité à fabriquer de zones de mono-industries. Quel est, dans ce domaine du territoire, l'apport d'une théorie de la régulation ? La confrontation aux questionnements de l'Economie régionale, à travers les travaux du groupe « dynamiques de proximité » a conduit les régulationnistes à redéfinir la notion même de territoire. N'est pas territoire n'importe quel espace ; il n'existe pas *a priori*, mais connaît un processus d'auto-organisation selon une dynamique d'apprentissage qui le dote d'une capacité d'évolution endogène. La notion de territoire se réfère donc implicitement à l'évolutionnisme des biologistes spécialistes des systèmes autopoïétiques, Varela et Maturana⁽⁶⁾.

⁽⁶⁾ « *Un système autopoïétique est organisé comme un réseau de processus de production de composants qui (a) régénèrent continuellement par leurs transformations et leurs interactions le réseau qui les a produits, et qui (b) constituent le système en tant qu'unité concrète dans l'espace où il existe, en spécifiant le domaine topologique où il se réalise comme réseau* » (p. 45) « *Les transformations qu'un système autopoïétique peut subir pour compenser les déformations qui proviennent de ses interactions avec son environnement sont déterminées par son organisation* » (p. 63). Sa structure déterminera l'état du système et le domaine des perturbations permises. Elle lui permettra de fonctionner sans se désintégrer au sein de cet environnement (Varela, 1989).

Le territoire, un espace régi par un principe de régulation endogène

Il suffit pour mesurer ce chemin parcouru en direction des systèmes à dynamique endogène, de comparer le Lipietz du «*Capital et son espace*» (1977) insistant sur la dynamique descendante de l'Etat vers les régions et celui des «*Régions qui gagnent*» (1992, en coll. avec Benko) qui s'attaque à deux questions liées à l'observation de dynamiques endogènes: (1) Comment retrouver les facteurs-clés de succès ou d'échec pour une espace donné, dans un contexte global identique pour toutes les régions? (2) Quelles seraient – en cette période de crise où l'Etat-Nation n'est plus à même de jouer un rôle dans la division spatiale des activités économiques – les institutions les plus à même d'assurer la clôture d'un espace géographique en un système auto-organisé capable de recréer un cercle vertueux de croissance?

Kirat et Lung (1998, 1999 a et b) abordent ces questions en étudiant les processus d'apprentissage dans trois contextes spatiaux différents: les systèmes localisés d'innovation, les activités de conception des produits, et le transfert d'un territoire à un autre de modèles industriels tels que le fordisme. Ils classent ainsi les systèmes localisés selon le mode de réalisation de la cohésion du système: dans les districts industriels et les milieux innovateurs, cette cohésion est le produit des institutions informelles (normes prévalant dans le milieu, qui stabilisent l'environnement et les attentes de comportements réciproques entre agents); elle relève d'une régulation spontanée dont on ne peut guère qu'observer l'existence *ex-post*, en espérant avoir repéré les bonnes variables déterminantes. Dans le dernier cas, des institutions formelles émergent, explicitement chargées de structurer les réseaux d'innovation, et la question de leur efficacité est consubstantielle à celle de leur construction⁽⁷⁾.

La notion de gouvernance locale vise alors à rendre compte de la façon dont se coordonnent, dans leur variété, les agents économiques qui concourent à la clôture du système localisé étudié. Selon une problématique bien assise empiriquement, mais peu théorisée, si l'on excepte la tentative de J. Sapir (1997) de mettre en forme ce qu'il a appelé les coordinations latérales, il est admis qu'il existe différentes modalités de coordination, et qu'il importe d'en assurer la compatibilité dynamique. Gilly et Wallet (2001) considèrent que la gouvernance se construit comme un recouvrement entre une pluralité de compromis institutionnalisés et non par l'existence d'un compromis structurant unique. Ils reprennent ici une idée déjà exprimée avec force pour l'agriculture par Gilles Allaire (1995, *op. cit.*, p. 345 et suiv.). «*Ainsi dans certaines situations, les acteurs productifs vont agir selon une logique sectorielle et les acteurs publics selon une logique territoriale*

(7) La conception de nouveaux modes d'organisation du développement des produits relève de processus d'apprentissage institutionnel «*puisque il s'agit de définir les nouvelles règles de fonctionnement et procédures de coordination des activités en interaction qui participent à l'innovation, et de les routiniser voire de les codifier*» (Kirat et Lung, p. 8).

riale (ou inversement, les acteurs productifs agiront selon une logique territoriale et les acteurs publics selon une logique latérale) ». (Gilly et Wallet, *op. cit.*, p. 5).

Modèle de développement et gouvernance territoriale

Dans la terminologie élaborée par Gilly et Wallet, la gouvernance territoriale sera ce cas particulier de *la gouvernance locale réussie* qui dote un espace donné d'une capacité d'auto-organisation et donc d'un statut de territoire⁽⁸⁾. Celui-ci résulte de la coordination efficace d'acteurs publics et d'acteurs productifs localisés car elle assure la mise en cohérence de ressources publiques et privées. Il existe grâce à la combinaison d'une dimension régulatrice (institutions productrices de normes) et d'une dimension d'action stratégique (l'action collective autour d'un projet de « l'équipe mixte » décrite précédemment).

Cette notion de gouvernance locale interpelle de notre point de vue la représentation de l'agriculture du fordisme comme une agriculture construite à partir de la diffusion d'un modèle national. Les auteurs régulationnistes rapportent cette question de la diffusion à la notion d'*hybridation*: Dans la logique analytique des systèmes autopoïétiques, ceux-ci résistent à la pression de l'introduction de modèles importés (fordisme, toyotisme...). Ils en acceptent des composantes par le processus d'hybridation, mais ne tolèrent qu'une simple déformation et se recomposent **selon leur principe de cohésion interne**, de la même façon que la diffusion du progrès technique agricole n'est efficace que s'il est désincorporé et recomposé dans le langage propre au système qui l'adopte (Hayami et Ruttan, 1985)⁽⁹⁾.

L'application de ce schéma au développement de l'agriculture française des trente glorieuses conduit à chercher à reconstituer l'écheveau des scénarios d'hybridation dans lesquels des structures de gouvernance locales ont acquis le titre de territoriale. D'une part, les différentes régions françaises ont été plus ou moins heureuses dans cette opération de désincorporation-réincorporation⁽¹⁰⁾. D'autre part, la base sociale de l'ac-

⁽⁸⁾ Cette autonomie peut être étudiée en donnant un contenu local aux formes institutionnelles standard (forme locale du rapport salarial, modalités de coordination entre les entreprises, modalités d'insertion et d'intervention des acteurs publics, système de coordination à l'environnement national et international).

⁽⁹⁾ L'un de nos rapporteurs anonymes suggère à juste titre que nous n'étudions ici que le cas d'un changement produit par adaptation à une pression externe, ce qui est probablement le cas de l'agriculture française de l'après-guerre, mais qui ne permet pas de traiter des déterminants de l'émergence *localisée* d'une innovation organisationnelle : en effet, l'introduction d'un modèle est exogène pour un système local, mais est endogène à la structure d'ensemble.

⁽¹⁰⁾ Gilly et Wallet observent que cette opération d'apprentissage institutionnel prend du temps car elle suppose des phases d'essai-erreur ; d'où une distinction entre apprentissage institutionnel et apprentissage organisationnel qui s'apparente à l'architecture des petites crises et des grandes crises. L'apprentissage organisationnel « se réalise dans un univers institutionnel stable », alors que l'apprentissage institutionnel « est issu de la succession de séquences de coordination dans un contexte changeant » (p. 11).

cumulation agricole n'étant pas homogène, il est peu probable que le scénario d'hybridation puisse être unique. De ce fait, les structures de gouvernance locale devraient présenter un degré supplémentaire de complexité, celui de la coexistence de formes de développement différentes.

Si l'on suit la voie ouverte par Moati et Mouhoud, les grands découpages macro-sectoriels de C. du Tertre seraient de fait des « configurations de configuration » qui voient coexister différentes logiques de production, d'échange et de consommation. Suivre cette voie, plutôt que de rechercher une cohérence structurelle entre éléments fondamentaux de la régulation, déjà largement explorée par nombre de travaux de qualité dont nous essayons de nous démarquer, amène à s'interroger sur la façon dont des acteurs dotés de spécificités et historiquement situés réussissent à dégager durablement des degrés de liberté pour leur développement⁽¹¹⁾. On retrouve à cet endroit « l'enchaînement » de l'économique dans les groupes sociaux qui forment la base sociale de l'accumulation : il arrive que de tels groupes n'existent pas, ou seulement de façon embryonnaire, ce qui est le cas, par exemple, de la catégorie des entrepreneurs schumpétériens créateurs de « *start-up* », faisant défaut en France, mais que le gouvernement actuel voudrait tant produire en tant que catégorie sociale à partir des chercheurs scientifiques.

Dans leur capacité à produire des dynamiques territoriales, les configurations productives renvoient à la variété constitutive du programme régulationniste. Au niveau macro-économique, Amable *et al.* (*op. cit.*) ont fait des structures nationales d'innovation et de production les moteurs de la différenciation des capitalismes nationaux. Lordon (1997) interprète leur proposition analytique comme la généralisation de la théorie de l'avantage comparatif à un « *avantage comparatif institutionnel* » qui conduirait chaque système social « d'innovation » à se spécialiser sur des productions particulières, et qui expliquerait la stabilité des spécialisations observées et l'hétérogénéité des styles nationaux. Néanmoins, il faut noter que si « *la nature ne fait pas de saut* », pour reprendre l'expression de Lordon, une lecture en termes de stratégies, au sens de projets dotés d'une grande stabilité temporelle doit permettre tout autant qu'une hypothèse structuraliste de rendre compte de la continuité des dynamiques économiques.

Variété des configurations productives et structure unique de gouvernance

Les approches sectorielles en termes de régulation de la première génération (Bartoli et Boulet, 1989) et les approches d'économie régionale

(11) La régulation n'est alors qu'un résultat second de la reproduction de ces agents (Duharcourt, 1988) ; sa stabilité ne sera acquise que si la solution retenue s'avère compétitive. Aglietta (1995) ne dit pas autre chose des régulations nationales. « *La notion de compétitivité est à [son] sens cruciale. Elle représente un lien théorique essentiel, entre des régulations qui restent profondément nationales et la caractérisation des interactions fortes liées à la globalisation de l'économie mondiale. Dans la notion de compétitivité, on trouve l'idée que la régulation nationale doit être infléchie en profondeur...* » (Aglietta, 1995, p. 52).

(Gilly et Wallet, *op. cit.*) convergent ici pour constater que les problèmes d'insertion dans le système global et de fonctionnement interne du sous-système doivent se résoudre simultanément : la régulation porte à la fois sur l'insertion et sur le fonctionnement interne. Cette clôture se réalise à travers des processus concurrentiels dans lesquels les agents économiques développent des stratégies visant à intégrer les contraintes externes de telle façon qu'elles valorisent leurs avantages compétitifs. De ce fait, différentes solutions d'articulation au système global peuvent exister, voire coexister (soit elles s'excluent dans la réalité, soit elles sont compatibles les unes avec les autres sous certaines conditions). Le résultat en est que les différences de styles nationaux se nourrissent d'une variété intersectorielle (le poids d'un secteur peut être plus grand dans un pays donné) ou intra-sectorielle (dans un secteur donné la spécialisation peut porter sur une qualité, un produit ou des procédés spécifiques). Un secteur peut donc être un composé de configurations intra-sectorielles dont certaines resteront embryonnaires et d'autres seront activées par le cadre institutionnel national (Allaire et Wolf, 1999).

Le fait qu'il soit possible que coexistent sur le même territoire des configurations aux logiques économiques différentes induit que la structure de gouvernance n'est pas seulement un compromis institutionnalisé entre pouvoirs publics et acteurs privés ; c'est aussi un compromis – toujours partiel – entre acteurs privés dont les comportements ne convergent qu'en partie. C'est en tout cas ce que suggère une lecture attentive de la variété **interne** des districts italiens (DATAR, 1999). Ceux-ci combinent une unité au niveau du produit final avec une gamme de tailles, de formes organisationnelles et de stratégies de développement⁽¹²⁾. C'est ce que nous nous proposons de tenter de retrouver sur cette figure apparemment homogène qu'est l'agriculture productiviste française des trente glorieuses.

QUELLES CONFIGURATIONS PRODUCTIVES DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE DES TRENTÉ GLORIEUSES ?

La proposition que nous souhaitons tester quant aux « *enchaînements singuliers, historiquement situés, ni universels, ni nécessairement reproductibles* »⁽¹³⁾ de l'agriculture française est la suivante : après la seconde guerre mondiale,

⁽¹²⁾ Un tel constat plaiderait pour l'usage d'une notion de régulation à caractère incomplet, agissant dans de multiples dimensions. Incomplet parce qu'elle n'assure pas d'une convergence complète des comportements d'acteurs ; multiple parce qu'il existe différentes solutions de stabilisation de la croissance d'une part, et parce que les ressorts de la régulation sont différents d'une configuration à l'autre, d'autre part. Par ailleurs, la régulation ne serait pas seulement liée à la formation de dispositifs institutionnels structurants, mais aussi à un ensemble de processus concurrentiels.

⁽¹³⁾ Lordon, 1996, p. 7.

ce sont deux types d'agricultures qui vont porter la croissance productiviste et ses corollaires, l'élimination de la paysannerie pluri-active, le mouvement de spécialisation productive et la clôture d'un secteur institutionnel agricole défini par des dispositifs exorbitants du droit commun. La première agriculture se construit sur un succès : celui de cette catégorie de paysans « moyens » qui ont réussi à échapper à la pluriactivité, à accéder à l'indépendance foncière, puis après 1945, vont parachever leur transformation en fournissant l'essentiel de la base sociale d'accumulation du productivisme. Le second type d'agriculture est la survivance d'un échec : celui de la grande agriculture s'appuyant sur le salariat dont les chances de réussir la croissance organisationnelle avaient été ruinées lors de la profonde dépression de la fin du XIX^e siècle⁽¹⁴⁾.

La configuration des grandes exploitations revendique âprement un protectionnisme souvent teinté d'anti-américanisme ; elle se suffit d'une régulation sectorielle qui, en assurant le départ des paysans pluriactifs permet la reprise de sa croissance foncière, et d'une clôture institutionnelle du secteur qui la protège du spectre de l'intégration dans le capital alimentaire. La configuration des exploitations moyennes se présente de façon plus paradoxale. Comme ce sont elles qui alimentent l'essentiel de la croissance en volume, elles ont besoin, pour soutenir leur croissance rapide, d'un capital alimentaire qui assure l'écoulement de leur production. Or, ce ne peut être, au début des années 50 et 60 celui de la petite industrie alimentaire traditionnelle (Cavaillès *et al.*, *op. cit.*). L'intrusion du capital industriel dans certains bassins de production de l'Ouest de la France, et les crises avicoles qui vont lui être associées convainquent l'agriculture moyenne de conduire elle-même sur d'autres productions un processus inattendu d'**intégration verticale descendante**, qui utilise à son profit les formes de financement de l'économie de l'Etat-Providence⁽¹⁵⁾. La poussée de la production agricole des années 50-60 conduit au développement d'un certain nombre de filières dont l'aval industriel est consacré à l'écoulement de la production agricole.

Si compromis institutionnalisé il y a eu durant les « vingt glorieuses » de l'agriculture, c'est entre ces deux types d'agricultures « pro-

(14) Sur la crise systémique qui frappe l'agriculture salariée de tous les pays développés au moment de la Grande Dépression, voir Koning (1994) : la configuration de régimes salariaux rigides, voire orientés à la hausse du fait de l'accroissement de la demande de travail émanant des industries urbaines et de régimes de prix agricoles variables mais orientés à la baisse, sape ses bases de développement, à un moment où ce type d'entreprises agricoles est de taille équivalente à des PME du textile ou de la métallurgie (30 à 50 salariés dans le Soissonnais selon Postel-Vinay, 1991).

(15) Les régulationnistes insistent sur l'existence d'un forme institutionnelle de la monnaie (monnaie de crédit), qui permet l'antévalidation des investissements productifs, et sur la distribution politique des crédits à l'investissement qui va faciliter grandement la mise en place de coopératives de collecte puis d'outils de transformation bénéficiant d'un statut coopératif dérogatoire du droit et de la fiscalité commerciales.

ductivistes » qu'il faut le rechercher, précisément parce qu'elles ont pu se développer conjointement selon des logiques différentes, les dispositifs institutionnels définissant l'exploitation agricole comme exploitation familiale ayant été largement neutralisés dans la pratique de façon à ne pas bloquer la concentration foncière (Crisenoy, 1988), de la même façon que les aides publiques seront progressivement distribuées à l'agriculture productiviste sans considération de taille, de modernisation des structures ou de justice sociale.

Dans cette partie, on discutera l'existence des configurations productives à partir de ce critère de la relation entre capital agricole et capital alimentaire. Nous allons parcourir les niveaux nationaux (par la dimension internationale) puis régionaux (par le poids dans la production nationale), de telle façon qu'ils puissent être représentés par la mesure statistique, en utilisant les échanges interindustriels comme « variables proxy ». Cette étude porte sur la période 1959-1985 pour des raisons de sources statistiques. Le niveau infrarégional où le travail statistique n'est plus pertinent pour les raisons habituelles de confidentialité a été couvert à partir de thèses portant sur des monographies sectorielles ou régionales.

A la recherche des spécificités dans les configurations nationales

La première étape de l'étude vise à faire apparaître des profils nationaux spécifiques par comparaison entre quatre pays: France, RFA, Pays-Bas et Italie. Pour ce faire, l'on utilise l'hypothèse de cohérence structurelle autour d'un développement national fordiste, précisément parce qu'on sait que les filières agricoles nationales sont désarticulées, le seul pays ayant connu (passagèrement) un développement « cohérent » entre ses industries agroalimentaires **nationales** et son agriculture **nationale** étant les Etats-Unis (Friedmann et Mc Michael, *op. cit.*).

Les faits stylisés que nous cherchons à décrire sont approchés par les critères suivants :

1) Le degré d'internationalisation de la consommation finale des ménages pour savoir si la norme de consommation fordiste a été mise en œuvre dans le système alimentaire à partir de ressources nationales ou de ressources importées. Le *ratio d'internationalisation* présenté dans les tableaux 1 et 2 pondère, pour chaque branche « i », la part des produits importés dans la consommation finale des produits de la branche ($\text{ImpCFMi}/\text{CFMi}$) par la part des produits importés dans la consommation finale totale des ménages (ImpCFM/CFM).

2) Les soldes commerciaux des quatre pays pour mesurer l'évolution des degrés d'ouverture respectifs de leurs branches agriculture et IAA et

fournir ainsi une idée de la spécialisation retenue par chacun de ces pays. Leurs positions internationales respectives sont examinées au travers des ratios suivants : (a) part des ressources nationales employées sous forme d'exportations, (b) part des ressources totales offertes par les importations, et soldes commerciaux de l'agriculture et des IAA⁽¹⁶⁾.

3) Les relations internes au complexe agroalimentaire sont étudiées de deux points de vue, selon la typologie proposée par Perroux en 1971. Le glissement d'un secteur produisant des biens de consommation finale à un secteur produisant des biens de consommations **intermédiaires** est un phénomène qui traverse l'agriculture, mais aussi les IAA : celles-ci deviennent un secteur intermédiaire pour l'agriculture lorsqu'elles lui fournissent des intrants. Symétriquement, le secteur qui reçoit des intrants pour les transformer passe du statut de secteur primaire à un statut de secteur manufacturier. Mais par ailleurs chaque positionnement peut être obtenu par recours aux importations : par exemple les IAA peuvent se développer comme secteur manufacturier en s'affranchissant des intrants nationaux si elles recourent à des importations de produits agricoles bruts.

Les tableaux d'entrées-sorties conçus par Eurostat⁽¹⁷⁾ présentent l'avantage d'indiquer les origines nationales et étrangères non seulement des emplois finals des produits, mais aussi, ce qui est plus rare dans les comptabilités nationales, des consommations intermédiaires. Ils montrent non seulement si un pays recourt pour sa consommation nationale à des importations ou mais aussi s'il a recours à des importations pour faire fonctionner l'activité agricole ou l'industrie alimentaire sur laquelle il s'est spécialisé ; ils font apparaître le degré réel de cohérence entre consommation **nationale**, et production **nationale**, d'une part, et entre agriculture et industries **nationales**, d'autre part. On a donc construit un système agroalimentaire dans lequel on a agrégé tout ce qui n'était pas agriculture ou IAA en une branche « non agroalimentaire » (le système agroalimentaire est donc le tableau d'entrées-sorties entier réorganisé).

⁽¹⁶⁾ On a par ailleurs présenté dans le cas des Pays-Bas, le ratio Exportations d'origine importée sur Exportations totales.

⁽¹⁷⁾ Ils offrent, sous certaines conditions, la possibilité de conduire une approche comparative à la fois dans le temps (six années s'étalant entre 1959 et 1985) et dans l'espace (quatre pays : France, RFA, Pays-Bas et Italie). Le tribut à payer à la formalisation des relations économiques sous une forme quantitative, réduite à des flux de marchandises entre branches, est aujourd'hui relativement bien cerné. A. Torre souligne que « *l'approche des relations interindustrielles permet une analyse relativement désagrégée tout en conservant un degré de robustesse et de généralité important* » (1993, p. 961). Il est donc inutile de se priver de sources et d'outils qui peuvent ordonner une description de l'agro-alimentaire, pour peu qu'on en connaisse les limites (étude en statique), et les problèmes techniques (pour une recension de ces derniers voir Le Masne, 1988).

Quels sont les principaux enseignements d'une telle étude ?

1. Lorsque le ratio d'internationalisation est supérieur à 1, cela signifie que la branche considérée est plus internationalisée que le reste de l'économie. Dans ce cas, le pays concerné doit, pour la consommation finale des ménages en produits de cette branche, faire plus appel à l'extérieur que pour celle en produits d'autres branches. C'est le cas pour les quatre pays considérés, en ce qui concerne les produits de l'agriculture, leurs ratios d'internationalisation étant nettement supérieurs à 1 (cf. tableau 1). C'est le cas également, dans une moindre mesure, pour les produits des IAA, pour l'Allemagne, la France et l'Italie, les Pays-Bas présentant quant à eux un ratio d'internationalisation inférieur à 1 jusqu'au milieu des années 80 (cf. tableau 2). Dans ces quatre pays, les branches du complexe agroalimentaire peuvent donc plus difficilement que d'autres branches être pensées en termes d'articulation entre consommation alimentaire nationale et dynamiques *productives* nationales.

Tableau 1.
Degré
d'internationalisation
de la consommation
finale des ménages
(CFM) en produits de
l'agriculture

| | 1959 | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1985 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|
| Allemagne | 6,00 | 6,29 | 5,45 | 4,75 | 5,43 | 4,56 |
| France | 5,73 | 3,89 | 4,27 | 4,64 | 4,62 | 3,20 |
| Italie | 1,54 | 1,68 | 1,50 | 1,34 | 1,58 | 1,96 |
| Pays-Bas | 2,62 | 2,35 | 2,08 | 2,00 | 1,90 | 3,36 |

Sources: Eurostat, nos calculs

Tableau 2.
Degré
d'internationalisation
de la CFM en
produits des IAA

| | 1959 | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1985 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|
| Allemagne | 0,83 | 1,21 | 1,27 | 1,30 | 1,28 | 1,33 |
| France | 0,98 | 1,15 | 1,36 | 1,50 | 1,35 | 1,35 |
| Italie | 1,53 | 2,36 | 1,75 | 2,15 | 1,61 | 2,02 |
| Pays-Bas | 0,44 | 0,46 | 0,73 | 0,88 | 0,91 | 1,47 |

2. La France, l'Allemagne et l'Italie étaient en 1959 et 1965 ouvertes sur l'extérieur essentiellement par leurs importations agricoles, les exportations agricoles, les exportations et les importations alimentaires restant à un niveau relativement faible (taux maximum d'importation de produits agroalimentaires en Allemagne en 1959: 10 %). À la même époque, les Pays-Bas combinaient importance des importations et importance des exportations (cf. tableau 3).

Tableau 3. Importations et exportations dans les emplois finals

RFA: Agriculture

| | 1959 | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1985 |
|---------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Exp/Ressourc. nat | 1,7 | 1,8 | 3,1 | 3,8 | 4,8 | 7,3 |
| Imp./Ressourc. tot. | 32,6 | 28,7 | 25,9 | 25,1 | 30,5 | 33,9 |
| Solde agricole* | -12 048 | -15 939 | -16 241 | -20 226 | -26 911 | -32 415 |

RFA: Industries agro-alimentaires

| | 1959 | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1985 |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|--------|
| Exp/Ressourc. nat | 2,5 | 2,2 | 3,4 | 6,4 | 9,5 | 11,1 |
| Imp./Ressourc. tot. | 10,0 | 9,2 | 10,6 | 11,4 | 13,3 | 14,1 |
| Solde agro-alim.* | -4916 | -5416 | -8026 | -8191 | -8847 | -10131 |

France: Agriculture

| | 1959 | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1985 |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|------|-------|
| Exp/Ressourc. nat | 4,3 | 6,6 | 8,56 | 11,2 | 14,8 | 16,1 |
| Imp./Ressourc. tot. | 19,2 | 11,7 | 12,1 | 11,2 | 12,7 | 11,6 |
| Solde agricole* | -7131 | -4776 | -4636 | -2932 | 572 | 11745 |

France: Industries agro-alimentaires

| | 1959 | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1985 |
|---------------------|------|-------|------|------|-------|-------|
| Exp/Ressourc. nat | 5,3 | 6,1 | 9,5 | 12,3 | 15,8 | 15,4 |
| Imp./Ressourc. tot. | 5,0 | 6,5 | 7,8 | 9,2 | 10,3 | 11,8 |
| Solde agro-alim.* | -194 | -1004 | 1065 | 3677 | 13226 | 10274 |

Italie: Agriculture

| | 1959 | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1985 |
|---------------------|------|------|-------|-------|-------|--------|
| Exp/Ressourc. nat | 6,3 | 5,2 | 4,9 | 7,1 | 5,7 | 6,4 |
| Imp./Ressourc. tot. | 14,6 | 15,3 | 18,5 | 18,1 | 18,7 | 19,1 |
| Solde agricole* | -387 | -850 | -1320 | -2170 | -6098 | -17751 |

Italie: Industries agro-alimentaires

| | 1959 | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1985 |
|---------------------|------|------|------|-------|-------|-------|
| Exp/Ressourc. nat | 3,3 | 3 | 3,8 | 4,7 | 5,8 | 7,5 |
| Imp./Ressourc. tot. | 7,7 | 9 | 10,9 | 12,5 | 12,7 | 14,2 |
| Solde agro-alim.* | -161 | -402 | -698 | -1770 | -3769 | -7311 |

Pays-Bas: Agriculture

| | 1959 | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1985 |
|---------------------|-------|-------|-------|-------|-------|------|
| Exp/Ressourc. nat | 25,0 | 23,3 | 20,8 | 31,8 | 32,1 | 35,6 |
| Imp./Ressourc. tot. | 30,8 | 26,9 | 25,3 | 29,2 | 29,6 | 26,0 |
| Exp.importée/Exp. | 4,2 | 7,5 | 16,0 | 32,6 | 17,8 | 11,4 |
| Solde agricole* | -1116 | -1317 | -1760 | -1901 | -2711 | 168 |

Pays-Bas: Industries agro-alimentaires

| | 1959 | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1985 |
|---------------------|------|------|------|------|------|-------|
| Exp/Ressourc. nat | 27,2 | 25,3 | 31,9 | 38,0 | 38,6 | 450, |
| Imp./Ressourc. tot. | 10,5 | 11,2 | 14,8 | 15,9 | 20,0 | 19,7 |
| Ximportée/X | 1,5 | 2,2 | 2,7 | 2,7 | 11,6 | 10,4 |
| Solde agroalim.* | 1553 | 1990 | 3457 | 7384 | 7062 | 12758 |

Source: Eurostat

* Les soldes commerciaux sont donnés en millions de monnaie nationale, les ratio en %.

Le mouvement d'internationalisation, observé de 1965 à 1980, affecte toutes les économies agroalimentaires. Ce sont à la fois les impor-

tations et les exportations qui augmentent – phénomène dont on sait qu'il constitue l'une des difficultés et l'une des sources d'inspiration des travaux sur le commerce international –. Néanmoins, on assiste à deux changements dans les positionnements structurels. Les Pays-Bas deviennent excédentaires sur les produits agricoles, fait que l'on peut interpréter (à partir de ce que nous savons par ailleurs des évolutions de l'agriculture néerlandaise) comme une évolution de leur agriculture, qui ne travaille plus seulement pour fournir une industrie agroalimentaire nationale dynamique (également forte consommatrice d'importations d'intrants agricoles), mais aussi à capter la valeur ajoutée sur une demande étrangère s'exprimant sur des produits agricoles finaux (tomates, fleurs, ...). La France voit sa position structurelle se transformer radicalement, connaissant une véritable spécialisation sur les produits agricoles et alimentaires.

| Pays restant structurellement déficitaires à la fois en produits des IAA et en produits de l'agriculture | Pays structurellement excédentaire en produits des IAA devenant aussi structurellement excédentaire en produits de l'agriculture | Pays structurellement déficitaire dans les deux branches, devenant structurellement excédentaire dans les deux branches |
|--|--|---|
| Allemagne, Italie | Pays-Bas | France |

Ces deux cas sont tout à fait intéressants si l'on se souvient de deux faits stylisés de l'évolution du système agroalimentaire avancés par Mazzonis : l'agriculture connaît une intégration croissante qui peut être mesurée par le fait qu'elle quitte sa position de secteur final pour devenir un secteur de plus en plus intermédiaire. Sa part dans l'économie nationale est condamnée à régresser. On comprend qu'un pays développé devienne excédentaire sur les exportations agroalimentaires, mais le fait qu'il le devienne de façon aussi significative sur les produits agricoles en fait un fournisseur de produits primaires...

3. On s'est donc intéressé aux consommations intermédiaires *dans le contexte d'internationalisation* dont on vient de constater l'importance, en exploitant la partie échanges interindustriels des TES. Pour le faire selon les critères de secteur primaire (respectivement manufacturier), final (resp. intermédiaire) de Perroux, on utilise à chaque fois des ratios d'utilisation de ressources importées. On constate immédiatement une spécificité forte de la croissance des IAA françaises par rapport aux trois autres pays. La part des produits importés dans les consommations intermédiaires des IAA françaises est en effet significativement plus faible que celles observées dans les trois autres pays (cf. tableau 4.1).

Tableau 4.1.
Part des produits importés dans les consommations intermédiaires agricoles des IAA (%)

| | 1959 | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1985 |
|-----------|------|------|------|------|------|------|
| Allemagne | n.c. | 18,4 | 17,6 | 16,7 | 15,3 | 17,6 |
| Pays-Bas | 26,9 | 24,9 | 20,6 | 20,3 | 22,8 | 20,9 |
| Italie | 10,1 | 14,3 | 18,4 | 17,1 | 17,7 | 14,9 |
| Moyenne | 12,3 | 16,3 | 16,0 | 15,2 | 15,5 | 15,0 |
| France | 10,0 | 7,8 | 7,3 | 6,7 | 6,1 | 6,6 |

La différence peut être interprétée ainsi. Si les IAA italiennes ont besoin pour se développer d'accéder à des importations de produits agricoles suivant en cela le modèle des deux pays du Nord, la poussée productiviste de l'agriculture française permet à la France à la fois d'augmenter ses exportations de produits bruts agricoles et d'alimenter la croissance des IAA⁽¹⁸⁾. Le cas de l'agriculture confirme cette première différenciation des profils nationaux : l'Italie et l'Allemagne font appel de façon significative à des produits d'IAA étrangères pour soutenir un développement agricole manufacturier, ce qui est loin d'être le cas de la France et des Pays-Bas (cf. tableau 4.2).

Tableau 4.2.
Part des produits importés dans les consommations intermédiaires de produits des IAA de l'agriculture (%)

| | 1965 | 1970 | 1975 | 1980 | 1985 |
|-----------|------|------|------|------|------|
| Pays-Bas | 0,0 | 0,1 | 1,7 | 1,4 | 2,2 |
| France | 2,4 | 3,4 | 1,9 | 2,5 | 3,9 |
| Moyenne | 6,2 | 8,8 | 8,6 | 9,6 | 14,0 |
| Italie | 14,0 | 23,6 | 23,0 | 26,2 | 26,5 |
| Allemagne | 8,2 | 8,0 | 8,0 | 8,6 | 13,4 |

On vérifie bien que les liens entre agriculture et IAA peuvent difficilement être étudiés dans un cadre national : non seulement les IAA italiennes se développent sur la base de la croissance d'importations agricoles, mais l'agriculture elle-même fait appel à des inputs industriels importés, ce qui relâche doublement les liens d'interdépendance tels qu'ils peuvent être traditionnellement décrits. Par contre, la France couvre les besoins de ses IAA en inputs agricoles en recourant très peu à des importations agricoles, confirmant ainsi sa place spécifique. Ce qui peut être à nouveau interprété comme un signe de la capacité de son agriculture nationale à en couvrir les besoins.

Conclusion : des configurations d'insertion internationale très différentes.

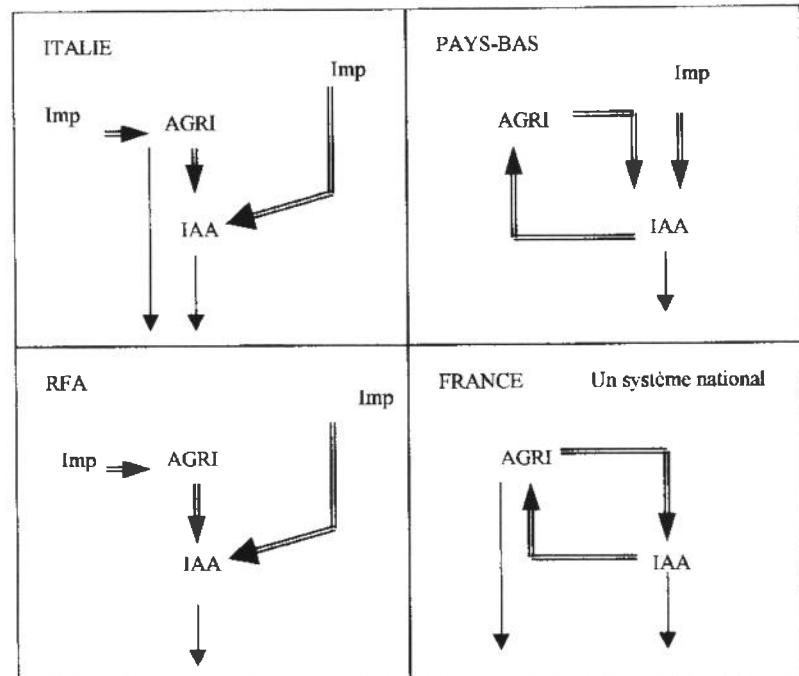
Même si les quatre pays considérés connaissent des évolutions structurelles identiques du point de vue de la consommation finale, et même du point de vue du double glissement structurel des systèmes productifs agro-industriels (caractère plus intermédiaire et plus manufacturier des deux branches : agricole et agroalimentaire), il reste que chacun satisfait ses besoins selon un style particulier, comme en témoigne la stylisation des configurations productives nationales présentée ci-dessous. Entre l'Italie, qui satisfait une part de la demande finale en produits agricoles et alimentaires qui lui est adressée (intérieure et extérieure) grâce à un système productif recourant largement aux importations, des Pays-Bas encore largement focalisés sur leur industrie alimentaire – avant que l'agriculture ne retrouve une place de producteur de produits finaux

⁽¹⁸⁾ Ce qui explique et confirme les résultats de Chevassus-Lozza et Gallezot (1995) qui font de façon un peu étonnante de la France un exportateur de produits primaires, alors que les IAA connaissent des échanges intrabranches.

dans les années 80, une Allemagne dominée par ses importations et une France au développement autocentré, les différences sont significatives.

Une représentation simplifiée de l'articulation agriculture-industrie agroalimentaire : Positions relatives en 1975

*Les flèches noires minces descendant vers le bas indiquent les livraisons de produits finaux.
Les flèches doubles indiquent des livraisons de consommations intermédiaires.*



Cette image de très forte articulation entre deux branches du complexe agricole français doit donc être discutée : la confrontation des faits stylisés nationaux menée plus haut n'invite pas seulement à s'interroger sur l'hypothèse d'articulation fonctionnelle entre agriculture nationale et autres secteurs nationaux, hypothèse dans laquelle l'articulation serait le déterminant essentiel de l'organisation du complexe agroalimentaire. Il convient également de se demander si le niveau national n'est pas le résultat agrégé de phénomènes qui se nouent à d'autres niveaux.

Le niveau régional : une configuration française nécessairement plus complexe

Cette image de très forte articulation des deux branches du complexe agroalimentaire français va donc être discutée, pour montrer qu'il est possible de repérer au niveau régional, pour des orientations productives et pour des régions dont la spécialisation est identique sur certains produits agricoles, des combinaisons des logiques de production, d'échanges et de consommation sensiblement différentes. Nous allons faire apparaître une image statistique de ces différences régionales à travers la comparaison des spécialisations agricoles régionales et des spécialisations des industries

agricoles et alimentaires qui leur correspondent, mesurées par les parts relatives des régions dans la production nationale pour chaque activité.

Il s'agit bien sûr de variables « proxy » imparfaites des configurations productives : elles n'intègrent ni les différenciations de qualité ni les différents degrés d'élaboration des produits industriels. Le niveau de la région administrative ne se justifie que par la difficulté à obtenir la totalité des données industrielles au niveau départemental, celles-ci – du fait du petit nombre des établissements – étant rapidement couvertes par le secret statistique. Rien n'indique qu'une configuration dont on trouve les traces au niveau régional ne déborde pas celle-ci. La nomenclature des produits ne nous offre qu'un choix limité de correspondances entre spécialisations agricoles et industrielles. Et ces correspondances ne nous garantissent pas totalement que les échanges se fassent au niveau régional : « *il y a lieu de considérer la notion de zone de production avec une grande prudence avant de conclure à sa similitude avec la zone de transformation des produits agricoles* » (Vergneau, 1988, p. 145).

Deux entrées par les produits sont présentées ici, l'une par le lait et ses transformations, l'autre par les céréales et autres productions des systèmes agro-industriels céréaliers (sucreries et malteries).

1 – Spécialisation laitière et transformations du lait

La transformation immédiate du lait explique l'intégration forte de la production agricole avec l'aval industriel. La relation entre la spécialisation agricole et trois types de spécialisations industrielles de l'outil de transformation se révèle à la lecture du tableau 5 : une spécialisation lait en poudre-beurre dont le centre de gravité est situé dans l'Ouest, une spécialisation fromagère, et enfin deux régions, le Nord-Pas-de-Calais et la région Rhône-Alpes, dont la spécialisation industrielle nous semble devoir être recherchée dans la proximité de fortes concentrations de population permettant une spécialisation en produits frais.

Les trois régions les plus importantes en part de la collecte (Basse-Normandie, Bretagne et Pays-de-la-Loire) ont une spécialisation lait en poudre-beurre très marquée. Nous avons voulu nous pencher sur l'évolution de cette spécialisation produite par les dispositifs de soutien communautaires. Pour ce faire, nous avons tenté de représenter, sur les graphiques 1 et 2, les spécialisations régionales des Pays-de-la-Loire et de la Bretagne par des lignes brisées annuelles représentant le « niveau de spécialisation » pour le lait à la collecte et pour cinq transformations industrielles (lait liquides, produits frais, beurre, fromage et poudre de lait).

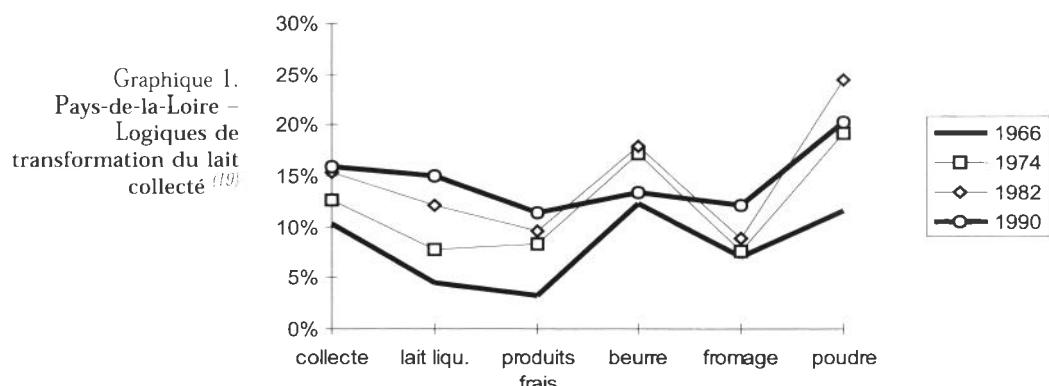
Ainsi, par exemple, la ligne brisée 1966 pour les Pays-de-la-Loire et la Bretagne s'interprète de la façon suivante : à la forte spécialisation en production laitière (premier sommet de la ligne brisée) correspondent deux spécialisations, une première en beurre (deuxième sommet de la ligne brisée) et une seconde en poudre de lait (troisième sommet de la ligne brisée).

Tableau 5. Part dans la collecte et spécialisation industrielle des régions à spécialisation agricole laitière

| | 1970 | | 1980 | |
|--------------------|--|---------------------------------------|--|---|
| | Part de la région dans la collecte nationale (%) | Spécialisations par ordre décroissant | Part de la région dans la collecte nationale (%) | Spécialisations par ordre décroissant |
| Basse-Normandie | 13,0 | beurre - lait en poudre | 12,0 | beurre - fromage - lait en poudre |
| Bretagne | 13,9 | lait en poudre - beurre | 19,7 | lait en poudre - beurre |
| Pays-de-la-Loire | 12,0 | lait en poudre - beurre | 14,4 | lait en poudre - beurre |
| Poitou-Charentes | 6,0 | lait en poudre - beurre | 4,0 | lait en poudre - beurre - lait liquide |
| Lorraine | 5,1 | fromage | 5,6 | fromage |
| Haute-Normandie | 4,8 | fromage | 3,8 | fromage |
| Franche-Comté | 4,7 | fromage | 4,4 | fromage |
| Auvergne | 3,4 | fromage | 3,6 | fromage |
| Nord-Pas-de-Calais | 4,6 | prod. frais - lait en poudre-beurre | 4,9 | produits frais - lait liquide |
| Rhône-Alpes | 7,1 | prod. frais - lait liquide - fromage | 6,5 | produits frais - lait liquide - fromage |

Tableau construit à partir des quantités physiques, données SCEES, nos calculs.

Or ces deux profils régionaux évoluent de façon fort différente. Le graphique 1 montre que les Pays-de-la-Loire voient leur ligne brisée « s'aplatir » en fin de période, ce qui signifie qu'ils ont préféré accompagner la progression de leur part de marché dans la collecte de lait d'un développement sur les laits liquides, les produits frais et les fromages plus rapide que la tendance nationale. Cette inflexion est tardive : elle n'intervient qu'après 1982, sommet de sa spécialisation en beurre-poudre de lait.

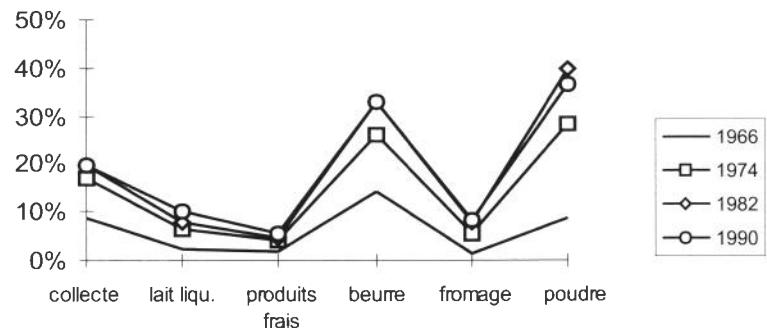


En revanche, la Bretagne manifeste, au moins jusqu'au début des années 90, une remarquable stabilité dans le sens du renforcement de sa spécialisation : la ligne brisée représentant ses spécialisations indique qu'une fois la spécialisation réalisée (progression des parts de marché dans la collec-

⁽¹⁹⁾ Si la part d'une région dans la production nationale augmente sur une production elle-même en augmentation, on peut en conclure à un effort de spécialisation particulier de la région sur la production en question.

te, sur le beurre et la poudre de lait jusqu'au début des années 80), la Bretagne conserve ses positions par rapport à la tendance nationale. La quasi-confusion des lignes de 1982 et 1990 montre cette stabilité, alors même que les interrogations sont fortes sur la pertinence de telles spécialisations.

Graphique 2.
Bretagne – Logiques
de transformation du
lait collecté



En général, l'étude des configurations se concentre sur l'opposition entre régions qui ont conservé une industrie liée à la production de fromages traditionnels « haut de gamme » et celles qui, dépourvues de tradition fromagère, ont développé une industrie laitière concentrée et automatisée, fabriquant du beurre, de la poudre de lait, des fromages standard et divers dérivés (Bretagne, Nord ou Lorraine). Ce qui nous intéresse ici c'est qu'y compris pour des régions d'industrialisation « industrielle », au sens de produits standard, à la spécialisation agricole identique, la configuration des spécialisations et leurs transformations sont loin d'être les mêmes. A partir du début des années 80, la part des Pays-de-la-Loire et de la Bretagne ne progresse plus dans la collecte nationale. Et c'est le moment où les deux trajectoires de spécialisations industrielles divergent nettement, les Pays-de-la-Loire réorientant fortement leur spécialisation vers des productions portées par la demande, et la Bretagne connaissant des évolutions de ses productions dans le même sens que la production nationale⁽²⁰⁾.

⁽²⁰⁾ Il pourrait nous être opposé de ne pas situer notre analyse des configurations productives par rapport à la rupture introduite par les quotas laitiers. Or, la configuration productive des Pays-de-la-Loire évolue avant même leur mise en place. Les quotas n'amènent de changement que lorsque les transferts de références entre producteurs de lait se font entre producteurs livreurs de laiteries différentes, auquel cas la physionomie du secteur de collecte s'en trouve modifiée. Compte tenu du faible nombre d'entreprises laitières dans les régions dominant la collecte, l'éventualité d'un effet sur la dynamique industrielle liée directement à de tels transferts est limitée à la fois par la taille des entreprises et par la répartition entre elles des zones de collecte durant les années 70. Le phénomène des quotas – qui rationne les zones de production les plus importantes dans un premier temps – incite les régions très spécialisées à étendre leur zone de collecte aux régions limitrophes (Centre, Poitou-Charentes par exemple) et donc à y exporter leur configuration productive au lieu de la transformer. Par ailleurs, les droits d'accès au marché donnent à l'entreprise une valeur qui dissuade de sortir du secteur et élèvent les barrières à l'entrée. Les quotas « n'ont pas remis en cause les grandes orientations antérieures ; ils ont simplement contribué à accélérer les décisions et leur mise en œuvre » (Philippot, 1992, p. 283).

2 – Production céréalière et développement d'un outil industriel

Un travail du même type sur les spécialisations céréalières va faire apparaître la même variété des configurations régionales pour une spécialisation céréalière identique.

Tableau 6. Spécialisation industrielle des régions à spécialisation céréalière

| | Part des régions (%) | | | | | | | |
|----------------|---------------------------|------|------|------------------------------|------|------|---------------------------------|------|
| | dans la production de blé | | | dans la production de farine | | | dans les exportations de farine | |
| | 1972 | 1982 | 1992 | 1972 | 1982 | 1992 | 1982 | 1992 |
| Ile-de-France | 8,4 | 7,2 | 5,6 | 17,4 | 20,6 | 19,9 | 23,2 | 32,2 |
| Champ.-Ardenne | 10,2 | 10,4 | 9,0 | 3,2 | 5,2 | 8,0 | 11,5 | 16,4 |
| Picardie | 10,0 | 10,0 | 8,7 | 3,0 | 2,7 | 3,0 | 2,6 | 1,0 |
| Centre | 21,6 | 18,8 | 15,9 | 7,0 | 6,5 | 5,2 | 2,6 | 0,6 |
| Bourgogne | 6,8 | 6,4 | 6,2 | 5,6 | 7,6 | 10,2 | 9,8 | 16,6 |

Sources: diverses années SCEES, nos calculs

Au début des années 70, la faiblesse des liens des grandes régions de production céréalière avec l'outil de transformation industriel, à l'exception de l'Ile-de-France, est attestée par la faiblesse de leur part dans la production nationale de farine (cf. tableau 6) et dans la biskuiteerie (excepté pour la Picardie, cf. tableau 7). Le phénomène s'accentue au cours du temps pour la région Centre où le relatif maintien d'un fort engagement régional sur les céréales s'accompagne d'une stagnation de la part dans la production nationale de farine. En revanche la Champagne-Ardenne et la Bourgogne voient progresser de façon significative leurs parts dans la production de farine.

Tableau 7. Part des régions dans la production nationale des biskuiteeries et part de la production régionale de farine exportée

| | Part des régions dans la biskuiteerie (%) | | | Part de la production régionale de farine exportée (%) | |
|--------------------|---|------|------|--|------|
| | 1972 | 1982 | 1992 | 1982 | 1992 |
| Ile-de-France. | 15,2 | 11,3 | 8,6 | 31,5 | 49,1 |
| Champ.-Ardenne | 5,3 | 3,6 | 1,7 | 61,7 | 62,0 |
| Picardie | 11,4 | 12,3 | 8,5 | 26,9 | 10,3 |
| Centre | 5,5 | 4,7 | 5,0 | 11,2 | 3,5 |
| Bourgogne | 1,4 | 0,3 | nd | 35,9 | 49,6 |
| Lorraine | 1,8 | 0,9 | nd | 46,8 | 52,7 |
| Aquitaine | 6,8 | 7,7 | 10,7 | 32,5 | 25,2 |
| Haute-Normandie | 0,3 | nd | nd | 16,7 | 43,6 |
| Nord-Pas-de-Calais | 11,5 | 9,5 | 11,5 | 36,6 | 11,7 |
| Alsace | 0,3 | 1,4 | 3,7 | 33,3 | 25,5 |
| Poitou-Charentes | 3,8 | 4,2 | 3,3 | 14,1 | 8,6 |
| Midi-Pyrénées | 1,6 | 3,2 | 7,9 | 23,2 | 1,3 |

Sources: divers documents du SCEES - nd: non diffusé

Il est alors possible de décrire trois mouvements. La région Centre voit se maintenir une spécialisation agricole importante sans outil industriel ; en Champagne-Ardenne et en Bourgogne, la stagnation de la spécialisation céréalière s'accompagne de la construction d'un outil industriel à faible valorisation industrielle ; la Picardie voit stagner, à la fois, la spécialisation agricole et les spécialisations industrielles (celle à plus forte valorisation, la biscuiterie, tendant même à régresser en fin de période).

Les tableaux 6 et 7 montrent que dans les régions Champagne-Ardenne et Bourgogne la nette croissance de la part de la production nationale de farine s'appuie sur une dynamique de croissance soutenue des exportations.

La confrontation des spécialisations agricoles et industrielles montre trois configurations : (a) des spécialisations agricoles ne s'appuyant pas sur un outil industriel ; (b) des spécialisations agricoles s'appuyant sur un outil industriel de faible transformation (lait conditionné et poudre, farine dans le cas des déréales) ; (c) des spécialisations agricoles s'appuyant sur une transformation industrielle importante (produits frais ou fromage, biscuiterie). Nous avons également relié dans **le temps** l'évolution des spécialisations agricoles et celle des spécialisations industrielles. Cela permet de dégager deux résultats tout à fait importants à nos yeux. A spécialisation agricole identique, des régions voient évoluer leurs spécialisations industrielles de façon différente. Comme ces spécialisations sont le reflet de la façon dont les producteurs sélectionnent la logique de consommation de leurs produits (que ce soit la consommation intermédiaire ou la consommation finale) qui leur permettra de valoriser leurs capitaux, cela signifie qu'une même spécialisation agricole peut se reproduire au cours du temps grâce à des relations agriculture-IAA différentes.

Par ailleurs, des régions qui maintiennent leurs parts de marché à des niveaux élevés peuvent soit préserver la même configuration productive (Bretagne pour le lait, Centre pour les céréales), soit en changer significativement (Pays-de-la-Loire, Champagne-Ardenne et Bourgogne). Il existe donc bien des sentiers différents pour reproduire des éléments fondamentaux de la croissance productiviste. La régulation de la croissance productiviste doit donc bien être envisagée de deux points de vue, soit sous la forme de la stabilité de la configuration, soit sous la forme d'une transformation de cette configuration comme condition du maintien de la croissance.

Au-delà de modèles régionaux : un chevauchement géographique des configurations ?

Comment les résultats obtenus sur les deux filières étudiées peuvent-ils être confrontés aux travaux consacrés à l'hétérogénéité des systèmes socio-économiques régionaux (Cavailhès *et al.*, *op. cit.*) ? Ces derniers por-

taintent essentiellement sur la confrontation entre système de rente et système de production de masse. À chaque système correspondait un régime unique de fonctionnement économique, le paradoxe résidant dans l'association d'une agriculture « moyenne » productiviste et de grandes organisations industrielles chargées d'écouler sa production, le système de rente laissant quant à lui la question de la taille des exploitations sans réponse. Or nos résultats statistiques – dont il faut rappeler qu'ils ne peuvent descendre pour des raisons de secret statistique au-dessous du niveau régional – indiquent qu'un même mouvement productiviste peut être porté par deux modalités différentes de relation au capital alimentaire. D'où l'obligation d'un recours aux monographies infra-régionales pour en cerner la réalité.

1 – Production légumière et porcine bretonne

La Bretagne a connu diverses vagues de mise en place de filières agro-industrielles. Les bilans successifs tirés par les agriculteurs bretons, à mesure de ce développement, aboutissent à ce que « *l'alliance conflictuelle des producteurs et du capital alimentaire* » (Cavaillès *et al.*, *op. cit.*) se transforme d'une filière à l'autre : l'aviculture connaît une intégration rigoureuse sous le contrôle des fabricants d'aliments et des abattoirs (Shi Yunnan, 1991 ; Sauvée, 1989) ; le bilan que les producteurs de porc tirent des difficultés de leurs collègues producteurs de volailles les conduit à organiser de puissants groupements de producteurs de porc qui concurrencent les firmes productrices d'alimentation animale et d'abattage jusque dans leur activité (Canevet, 1992) ; l'organisation de l'écoulement du « fleuve blanc » du lait s'accompagne de l'énergique éviction des capitaux privés de la collecte et de la première transformation au profit de coopératives laitières.

Enfin, il nous semble nécessaire de revenir, en nous appuyant sur la remarquable thèse de Canevet, sur l'une des configurations non décrites par Cavaillès *et al.* Celle-ci suppose qu'existe une relation marchande « pure » au sens où les agriculteurs portent sur le marché leur production en repoussant les industriels au-delà de ce marché : or c'est le cas des marchés au cadran bretons de la filière porcine et de la filière légumière, où des acteurs agricoles ont rejeté la solution d'un développement conjoint de la production agricole et de l'outil industriel correspondant. L'organisation par le CERAFEL (Comité économique régional des fruits et légumes) d'un marché au cadran est l'occasion pour ces acteurs d'imposer un cadre législatif qui contraint à présenter la totalité de la production à la vente publique sur les marchés agréés par le comité économique (JO du 29 juillet 1966).

De ce fait, les industriels sont tributaires du marché au cadran pour leur fourniture, et condamnés à en épouser les variations, que ce soit en matière de quantités ou en matière de prix (Philippe, 1994). Cette obli-

gation sera maintenue pour le chou-fleur durant vingt ans et ne sera levée qu'en 1985⁽²¹⁾.

Le cas de la filière porcine est plus complexe, même si l'impulsion initiale – qui ne doit rien à l'industrie locale de transformation –, provient du même courant libéral organisé par Gourvennec autour de la Sica du Léon. La création d'un marché au cadran vise, comme dans le modèle légumier, à valider l'avantage compétitif né de la capacité à imposer la centralisation et l'homogénéité du produit sur un marché de produits bruts, la confrontation entre producteurs groupés et négociants atomisés devant tourner à l'avantage des premiers. La Cooperl, pourtant apparemment très proche dans son discours sur la modernisation et la sélection drastique des exploitations⁽²³⁾, se démarque du credo individualiste du fondateur de la Sica du Léon en matière d'organisation de l'entreprise agricole. Pour ce dernier, le regroupement des producteurs ne doit se faire qu'au seul niveau du marché. Mais la Cooperl construit son avantage compétitif en amont, en s'assurant la maîtrise collective du système technique mis en place⁽²⁴⁾.

La différence est d'importance : autant le système Gourvennec discrimine par la taille économique des exploitations, autant il est possible de trouver à la Cooperl une hétérogénéité des tailles économiques pour peu que l'engagement sur la façon de construire et de valoriser le capital agricole soit analogue. Dans un premier temps, les logiques se confondent au sein d'Uniporc Bretagne et réussissent à imposer à toute la fi-

(21) « ... actuellement tout se passe comme si ce système était composé de deux filières étanches. (...) un producteur, pour un légume donné, ne peut vendre une partie de sa production en frais et une partie de sa production aux industriels; ceci est lié au fait que le CERAFEL refuse qu'un producteur puisse contracter directement avec l'aval de la filière. Ainsi les relations qui peuvent exister entre les deux segments de filières sont contingentées et nécessitent pour exister, l'accord du comité économique. Nous pouvons dire que les stratégies de l'Organisation des producteurs dans la filière frais sont un frein à l'établissement d'une vaste filière légumes ». (Philippe, 1994, p. 291).

(22) La croissance porcine s'est réalisée dans des zones initialement dépourvues d'installations de transformation (Nord Finistère et Penthièvre). Elle a en revanche été relativement modeste dans le Sud-Finistère qui comptait pourtant le cheptel le plus dense en 1955 et surtout un important réseau d'ateliers de charcuterie-salaïson. Il est clair que « le secteur alimentaire n'a pas assuré l'impulsion initiale » (Canevet, 1992, p. 118).

(23) « La coopérative ne devrait aider que ceux qui souhaitent aller de l'avant; elle ne devrait travailler qu'avec les plus forts. Le rôle de la coopérative est économique et non social ». E. Rolland, administrateur de Coopagri, passé ensuite à la Cooperl (1966).

(24) « Ils [les producteurs] ont conçu leur regroupement comme un rouleau compresseur pour les prix de revient et comme un char d'assaut pour les prix de vente. Les bâtiments? une section de la Cooperl spécialisée dans la construction fournit le plan à l'éleveur et fait jouer la concurrence entre les fournisseurs d'éléments préfabriqués... Le regroupement passe globalement commande d'aliments aux fabricants, qui consentent des rabais pour conserver cet énorme marché. Enfin le regroupement discute des prix de vente avec les abattoirs... l'ambition n'est pas de maîtriser l'amont (souches, aliments) ni l'aval (abattoirs) mais de faire fonctionner à plein le ressort de l'économie libérale, la concurrence» (Le Rhuys, cité par Canevet, 1992, p. 235).

lière le contrôle des carcasses à travers un organisme certificateur unique. Or «*si Uniporc s'impose à toute la filière, aux producteurs à travers un prélèvement par tête de porc y compris pour la production ne transitant pas par le cadran, aux abattoirs à travers le contrôle de la totalité des carcasses*», le cadran qui détermine le prix du marché hebdomadaire ne voit passer qu'une partie de la production.

Les groupements coopératifs qui possèdent leurs propres outils d'abattage ne fréquentent en effet pas le marché «et traitent directement avec leurs producteurs sur la base de prix correspondant à la moyenne des cours des six derniers marchés au cadran. Déjà inférieure à 50 % dans les années 1975, la part de ces marchés (part de la production effectivement apportée au marché au cadran) tombe à 25 % à la suite du retrait de la Cooperl» (Canevet, p. 261) lorsque celle-ci rachète deux abattoirs en difficulté, à Lamballe et à Montfort-sur-Meu. La Cooperl tout en modifiant sa stratégie sous la contrainte des circonstances, reste fidèle à sa logique : l'organisation collective des producteurs et la maîtrise des outils de production donnent le pouvoir de marché.

La situation nouvelle correspond donc à un point d'équilibre entre deux configurations. Les groupements de producteurs apprennent collectivement à générer un avantage prix à travers des logiques d'échange (à la fois des inputs et des outputs) imposées par la force de l'intégration horizontale ; ils participent à des segments alimentation animale-producteurs – transformation d'aval qui permettent à la fois de développer des compétences techniques et un pouvoir de marché. Il s'agit d'une configuration dans laquelle la logique de concurrence interrégionale ou entre petites régions agricoles est exacerbée à partir de solidarités intrarégionales. Les gros producteurs qui restent hors des logiques de contractualisation se retrouvent en situation de producteurs marginaux sur les marchés et adoptent un comportement spéculatif. Ce comportement spéculatif contribue à la fixation des prix de marché et est reconnu comme critère de connaissance et de régulation du marché par l'ensemble de la filière.

La configuration agro-industrielle ne peut être comprise que dans son articulation à la configuration «marchande», à laquelle elle est reliée de deux façons dans ce que l'on pourrait définir comme la partie gestion des marchés de la structure sectorielle de gouvernance. Elle y trouve une information sur l'objectif à atteindre, le canal concret par lequel elle perçoit la pression concurrentielle correspondant à sa volonté d'améliorer constamment ses performances techniques. Elle y trouve également un outil pour valider les avantages de coûts qu'elle construit vis-à-vis de concurrents ou d'entrants potentiels issus d'autres régions⁽²⁵⁾. Le modèle

(25) Ceux-ci, compte tenu des charges en capital inhérentes à l'élevage hors-sol, tentent de développer des configurations alternatives à l'élevage hors-sol : bâtiments ouverts contre bâtiments fermés, élevages sur paille et non sur lisier, élevage plein air qui abaissent les coûts d'entrée dans la production porcine. Ils se heurtent toutefois à l'orientation des aides publiques et de l'appareil de recherche vers le système hors-sol. (Voir Shi Yunnan, 1991; Colson, 1988).

breton d'intensification, pour ce qui est de l'élevage porcin, ne peut être considéré ni comme une configuration homogène, ni comme un régime de fonctionnement hégémonisé par une configuration. Et pourtant la structure de gouvernance (organisations agricoles, organisations de mise sur le marché, etc.) est unique.

2 – Le secteur céréalier entre logiques sectorielles et territoriales

Le cas du blé peut d'abord s'interpréter comme une configuration productive sectorielle, qui peut être rapidement décrite en termes d'articulation des logiques de production, de consommation et d'échange de la façon suivante : (a) la production de masse d'un produit indifférencié est fondée sur une utilisation croissante de terres, de consommations intermédiaires et de capital, qui permet des gains en productivité du travail, (b) les formes d'échange sont caractérisées par une organisation très souvent coopérative de la centralisation de la collecte et des prix administrés, (c) l'importance des exportations des produits bruts ou faiblement transformés traduit une logique de consommation particulière, qui correspond à la volonté de repousser les problèmes de transformation au-delà des marchés sur lesquels se réalise l'écoulement de la production agricole.

La spécialisation productive ne repose pas sur l'alimentation animale comme pour le développement du couple maïs-soja, mais puise ses racines plus loin dans l'Histoire. Les producteurs de blé destiné à la commercialisation écoulent depuis très longtemps leurs productions sur le marché des couches sociales urbanisées et prolétarisées. Cela se vérifie d'abord dans les contrées développées, puis dans les zones urbaines des pays en voie de développement (Friedman et McMichael, 1990). Tout se passe ici comme si l'agriculture céréalière avait sélectionné un mode de mise sur le marché (*i.e.* la captation d'une demande) lui permettant l'écoulement sans valorisation de son produit, puis avait maintenu sur longue période cette sélection, en changeant simplement de zone géographique sans changer de logique de consommation, alors que l'augmentation des revenus nationaux modifiait les comportements vis-à-vis des céréales constituant la base de l'alimentation⁽²⁶⁾. L'accès aux marchés de l'alimentation animale par le biais des blés fourragers obéit à la même logique de refus de l'engagement sur l'aval puisque la transformation de ces blés en protéines animales est abandonnée à d'autres régions.

On peut donc interpréter cette « configuration blé » comme une stratégie d'articulation d'une agriculture **familiale**, de taille moyenne ou

⁽²⁶⁾ Si ce que nous avançons est juste, une telle logique stratégique se retrouve dans des exploitations qui, de part et d'autre de l'Atlantique, conservent l'essentiel des traits d'une agriculture familiale, fût-elle de grandes exploitations. À la différence des productions de *feed lots* ou des productions intégrées dans l'agribusiness californien et du sud-est des Etats-Unis qui reposent sur un capitalisme plus classique (Dorel, 1985).

grande, à un environnement économique évolutif. Les firmes industrielles de transformation du blé, que ce soit en aliments pour bétail ou en alimentation humaine, se trouvent rejetées au-delà des grands marchés où se rencontrent des coopératives organisées en unions nationales et en réseaux internationaux et le petit nombre d'opérateurs spécialisés dans le négoce international. L'intégration ascendante des producteurs de blé par des firmes industrielles s'est donc trouvée mise en échec. L'absence de possibilité de différenciation, affirmée comme explication de la croissance productiviste par Bergmann (1989), et qui semble être une caractéristique essentielle de ce secteur, doit être fortement mise en doute. Les meuniers s'accordent à reconnaître la variabilité du blé selon les terroirs et les qualités panifiables (Heintz, 1992) : un espace pour la différenciation existait, qu'aucun acteur n'a voulu saisir parce que le cadre institutionnel était fortement dissuasif.

Or, le travail statistique montre que l'on peut dégager, à l'instar de la filière porcine bretonne, deux modèles productivistes en grandes cultures céréalières, et non un seul. Les cas de la Bretagne et de la Champagne-Ardenne permettent de rapprocher des configurations issues de spécialisations agricoles différentes. Dans les deux cas, les avantages comparatifs résident dans la capacité à organiser la collecte de grandes quantités de produits agricoles et une absence de réticence devant le développement de l'outil industriel de la part du monde de l'agriculture, qu'on retrouve peut-être moins dans d'autres régions. Par ailleurs, dans les deux cas, les différences de configurations traversent les espaces régionaux eux-mêmes. La configuration de l'agriculture moyenne laisse la question de la taille des exploitations, au-delà d'un seuil minimal, indéterminée dans la mesure où la construction du pouvoir de marché réside dans l'organisation collective de la centralisation de la collecte et des achats. Le développement industriel doit être pris en charge, car cette centralisation introduit de grandes quantités sur les marchés à partir d'une position qui n'est plus la position minoritaire des exploitations de la première configuration (Vergneau, 1986; Garnotel, 1985).

CONCLUSION: UNE ARTICULATION PERMANENTE DES DIMENSIONS TERRITORIALES ET SECTORIELLES

Cette prise en compte des configurations productives permet de dresser deux constats qui renvoient à l'hypothèse avancée en conclusion de la première partie : le problème de l'articulation entre un secteur ou un territoire et un système global ne peut pas être résolu d'un point de vue théorique, seule l'étude empirique peut rendre compte de la variété des articulations observables.

D'abord ce n'est pas nécessairement la stabilité de la configuration qui régule la valorisation des capitaux, mais sa transformation. Ensuite,

la pluralité des configurations oblige à constater le caractère partiel de la régulation par les dispositifs institutionnels. Le fait qu'ils laissent indéterminée la taille des exploitations productivistes et n'assurent la convergence du comportement des agents que de la partie « professionnelle » de l'agriculture suggère bien que les structures de gouvernance de l'agriculture doivent être étudiées comme des structures hybrides au sens où s'y rencontrent des acteurs aux stratégies diverses⁽²⁷⁾.

L'agriculture des productions directement confrontées aux marchés alimentaires finaux, placée dans une impasse stratégique à la fois du fait des surcapacités de production et de la crise portant sur la qualité, est aujourd'hui contrainte à produire des signes de qualité (Lacroix *et al.*, 1998). Une réponse de l'agriculture productiviste, la production d'une nouvelle régulation sectorielle à travers les politiques de label est analysée par Ménard (1996, 1998) comme la mise en place de structures de gouvernance sectorielles « hybrides » – au sens cette fois d'hybrides entre marché et organisation –, chargées de commander l'organisation de la compatibilité entre gains de productivité et reconnaissance de la qualité du produit. On retrouve ici les stratégies d'inscription dans les dispositifs sectoriels d'éléments utiles à la compétitivité des territoires les plus dynamiques. Inversement, l'exploration de la solution aux excédents qu'est la recherche de débouchés non alimentaires (et donc la transformation d'un système agroalimentaire français finalisé par l'écoulement de la production agricole en système agro-industriel) conduit à des mécanismes de structuration territoriale des réseaux socio-économiques autour des intérêts sectoriels qui nécessitent de « marquer socialement » les avancées scientifiques et techniques dans le domaine des biotechnologies.

Il est alors difficile, au vu du cas agricole, de suivre l'hypothèse séduisante de périodisation à partir du couple régulation sectorielle/régulation territoriale. Dans cette hypothèse, les trente glorieuses seraient une période de domination de structures de gouvernance sectorielles nationales, au motif que celles-ci sont les plus efficaces pour atteindre rapidement la frontière technologique. Leur succéderait une période d'émergence de structures de gouvernance territoriales plus à même de faire jouer les mécanismes de proximité permettant de reconnaître de nouveaux marchés (position notamment défendue dans des exposés récents par C. du Tertre). Or l'étude présente suggère que les dimensions territoriale et sectorielle ont été toutes deux mobilisées durant les trente glorieuses pour assurer la compétitivité d'acteurs différents, investissant ensemble des structures de gouvernance multiples. Dans certains cas, celui de la production porcine en étant l'archétype, la construction de

⁽²⁷⁾ L'observation d'organismes professionnels composés d'un mélange de grandes coopératives régionales et des représentants de filières met bien en présence les deux logiques d'organisation territoriale et sectorielle.

telles structures au niveau régional a eu pour résultat de voir le secteur se confondre de fait avec une région gagnante.

La permanence de ces mécanismes croisés explique en partie la nécessité de recourir au concept de multifonctionnalité agricole pour tenter de résoudre une crise qui se déploie en permanence selon deux mouvements : elle diffuse de la dimension territoriale vers les performances sectorielles du fait des problèmes d'environnement ou de répartition des droits à produire ; et inversement, la réussite de la concentration sectorielle a conduit à la crise territoriale. On comprend donc qu'il faille aujourd'hui trouver des modalités d'action qui soient simultanément pertinentes dans les deux dimensions. Mais n'était-ce pas aussi le cas au début des trente glorieuses ?

*
* * *

Les données utilisées sont issues de :

Données Eurostat: Les TES à structure européenne ont été fournis par Eurostat sur support disquette.

Publications de l'INSEE

- Les IAA de 1970 à 1987, *Archives et Documents*, séries de Comptabilité Nationale, n° 283, mars 1989.
- Trente ans d'échanges agroalimentaires français (1961-1990), *Insee-Résultats*, n° 417-418, EG n° 115-116, 1995.
- Les comptes de l'agriculture de 1959 à 1993, *Insee-Résultats*, n° 329-330, EG n° 94-95.

Publications du SCEES

- Les comptes de l'agriculture de 1959 à 1978, in: Les comptes de l'agriculture française pour 1978, *Collections de statistique agricole*, série Etude, n° 175, juillet 1979.

Rétrospective sur les comptes départementaux et régionaux de l'agriculture

- Les comptes départementaux de 1962 à 1969, Série S, n° 65, août 1985.
- Les comptes départementaux de l'agriculture de 1970 à 1975, *Collections de statistiques agricoles*, série Etude, n° 160, mars 1978.
- Les comptes départementaux et régionaux de l'agriculture en base 1981. Séries de 1981 à 1988, Série S, n° 89, janvier 1990.

- Les comptes départementaux et régionaux de l'agriculture de 1989 à 1992, *Agreste, Données chiffrées – Agriculture*, n° 44, juillet 1993.

Rétrospective sur les productions régionales des IAA

- Rétrospectives sur les productions régionales des IAA 1970-1974, *Industries agricoles et alimentaires*, n° 106, octobre 1975.
- Productions régionales. Rétrospective 1974-1979, *Industries agricoles et alimentaires*, Série S, n° 148, mars 1981.
- Productions régionales. Rétrospective 1980-1984, *Industries agricoles et alimentaires*, Série S – IAA, n° 188, mai 1986.
- Productions des industries agro-alimentaires - Principaux résultats. Rétrospective régionale 1985-1989, *Agreste, Données chiffrées - IAA*, n° 12, août 1991.

BIBLIOGRAPHIE

AGLIETTA (M.), 1995 — Interview in: Ecole de la régulation et critique de la raison économique, n° spécial de *Futur Antérieur*, coordonné par Farida SEBAI et Carlo VERCELLONE, Ed. L'Harmattan.

ALBERT (P.), HUIBAN (J.-P.), MARTIN (M.) 1995 — Modèles de configurations productives et dynamique sectorielle. Une application au cas des IAA françaises, in: ALLAIRE (G.), BOYER (R.) (eds.), 1995, pp. 159-179.

ALLAIRE (G.), WOLF (S.), 1999 — Régimes de Gouvernance des dispositifs de formation et de transfert des connaissances techniques : Le cas du conseil technique dans l'agriculture, Communication aux Journées de la Proximité, Toulouse, 19-20/05/99, INRA-ESR Toulouse (ETIQ).

ALLAIRE (G.) et SYLVANDER (B.), 1997 — Qualité spécifique et systèmes d'innovation territoriale, *Cahiers d'Economie et Sociologie Rurales*, n° 44, pp. 29-59

ALLAIRE (G.), 1996 — Emergence d'un nouveau système productif en agriculture, *Canadian Journal of Agricultural Economics*, 44, pp. 461-479.

ALLAIRE (G.) ET BOYER (R.) (eds), 1995 — La grande transformation de l'agriculture, Paris, INRA-Economica.

- ALLAIRE (G.), 1995 — Le modèle de développement agricole des années 60 confronté aux logiques marchandes, *in*: ALLAIRE et BOYER (eds.), 1995, pp. 345-377.
- AMABLE (B.), BARRÉ (R.), BOYER (R.), 1997 — *Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*, Paris, Economica, 402 p.
- BARTOLI (P.) et BOULET (D.), 1989 — *Dynamique et régulation de la sphère agro-alimentaire, l'exemple viticole*, INRA-ENSA Montpellier, Etudes et Recherches, n° 97, 893 p.
- BELLET (M.), COLLETIS (G.), LUNG (Y.), 1993 — Économie de proximités, *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n° 3.
- BENKO (G. B.), LIPIETZ (A.), 1992 — *Les régions qui gagnent*, PUF.
- BERGMANN (D. R.), 1989 — *Problèmes d'avenir pour l'Europe agricole*, Paris, INRA-Economica, 170 p.
- BERLAN (J.-P.), ROSIER (B.), 1989 — Les nouvelles technologies agricoles comme production sociale, *Economie Rurale*, n° 192-193, juillet-octobre, pp. 23-28.
- BERRIET-SOLLIEC (M.), 1997 — *Institutions et territoires : vers le renouvellement des politiques publiques ? Les interventions des régions et départements dans le secteur agricole*, INRA-ESR Montpellier, Etudes et Recherches n° 109, 338 p.
- BOYER (R.) et DIDIER (M.), 1998 — *Innovation et Croissance*, La Documentation Française, 198 p.
- BOYER (R.), 1995 — Secteurs, régions et modes de régulation, *in*: ALLAIRE et BOYER (eds.), 1995, pp. 228-240.
- BOYER (R.) SAILLARD (Y.) (eds), 1995 — *Théorie de la régulation, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- BOYER (R.), 1990 — Les problèmes de la régulation face aux spécificités sectorielles, *Cahiers d'Économie et Sociologie Rurales*, n° 17, pp. 39-76.
- BUTTEL (F. H.), GOODMAN (D.), 1989 — Class, state, technology and international food regimes, an introduction to recent trends in the sociology and political economy of agriculture, *Sociologia Ruralis*, 1989, vol. XXIX-2, pp. 86-92.
- CANEVET (C.), 1992 — Le modèle agricole breton, histoire et géographie d'une révolution agro-alimentaire, microfiche ANRT (une version au titre identique a été publiée aux Presses Universitaires de Rennes (1994), mais les références correspondent ici à la pagination de la microfiche).
- CAVAILHÈS (J.), DAUCÉ (P.) et PERRIER-CORNET (P.), 1987 — Méca-

- nismes régionaux du développement agricole et concurrence inter-régionale, *Actes et Communications*, n° 1, Paris, INRA, pp. 51-84.
- CAVES (R. E.), PORTER (M. E.), 1977 — From entry barrier to mobility barriers: conjectural decisions and contrived deterrence to new competition, *Quarterly Journal of Economics*, n° 2, vol. XCI, pp. 241-261.
- CHEVASSUS-LOZZA (E.), GALLEZOT (J.), 1995 — L'efficacité de la spécialisation agro-alimentaire française, *in*: ALLAIRE et BOYER (eds.), 1995, pp. 145-157.
- CHUL-KYOO KIM, CURRY (J.), 1993 — Fordism, flexible specialization and agri-industrial restructuring *Sociologia Ruralis*, vol. XXXIII (1), pp. 61-80.
- COLLETIS (G.) *et al.*, 1999 — Construction territoriale et dynamiques économiques, *Sciences de la Société*, n° 48.
- COLSON (F.), 1988 — Risque économique et changement technique en production porcine, *BTI*, n° 431-432, pp. 389-391.
- CRISENOY (C.) de, 1988 — De l'origine et du rôle de la propriété foncière agricole, *Economie Rurale*, n° 184-185-186, pp. 85-91.
- DATAR, 1999 — Les systèmes productifs locaux, des modes spécifiques de développement économique territorial en France, Actes du colloque de Toulouse-Labège, 21 juin 1999, 75 p.
- DOREL (G.), 1985 — *Agriculture et grandes entreprises aux Etats-Unis*, Economica, 585 p.
- DUHARCOURT (P.), 1988 — Théories et Concepts de la régulation, *Economies et Sociétés*, n° 5, pp. 135-161.
- DU TERTRE (C.), EL MOUHOUB MOUHOUD, MOATI (P.), PETIT (P.), 2000 — Secteurs et territoires dans les régulations émergentes, *La lettre de la régulation*, n° 33.
- DU TERTRE (C.), 1998 — Émergence d'un régime d'accumulation immatérielle, document du travail, IRIS, Université de Paris-Dauphine, 24 p.
- DU TERTRE (C.), 1997 — Services immatériels et régulation régionale, document de travail, IRIS, Université de Paris-Dauphine, 24 p.
- FRIEDMANN (H.), MC MICHAEL (P.), 1990 — L'agricoltura nel sistema degli stati nazionali, Ascesa e declino delle agricultura nazionali, dal 1870 a oggi, *La questione agraria*, n° 38, pp. 171-203.
- GAIGNETTE (A.), NIEDDU (M.), 1996 — Une lecture d'économie industrielle des approches régulationnistes en agriculture et en agro-alimentaire, *Economies et Sociétés*, série R, n° 9, pp. 193-211.

- GARNOTEL (J.), 1985 — *L'ascension d'une grande agriculture, Champagne pouilleuse, Champagne crayeuse*, Paris, Economica, 319 p.
- GERVAIS (M.), JOLIVET (M.), TAVERNIER (Y.), 1977 — La fin de la France paysanne, tome IV, in: DUBY (G.), WALLON (A.), (dir), *Histoire de la France rurale*, quatre tomes, Paris, Le Seuil.
- GILLY (J.-P.) et WALLET (F.), 2001 — Proximités, gouvernance locale et dynamique des espaces économiques locaux : le cas des processus de reconversion industrielle, *International Journal of Urban and Regional Research*, à paraître.
- GILLY (J.-P.), TORRE (P.), 2000 — *Dynamiques de proximités*, Paris, L'Harmattan.
- GORDON (D. M.), 1998 — *Economics and Social Justice, Essays on power, Labor and Institutional Change*, Cheltenham, UK, Northampton, MA, USA, Edward Elgar, 582 p.
- HAYAMI (Y.), RUTTAN (V. W.), 1985 — *Agricultural development: an International Perspective*, Baltimore, John Hopkins University Press.
- HEINTZ (W.), 1992 — Modèles d'entreprises et conventions de qualité. Les entreprises de Collecte-Stockage sur les marchés du blé, Thèse de l'INA-PG, 289 p. + annexes.
- KIRAT (T.), LUNG (Y.), 1999a — Innovation and proximities: territories as a loci of collective learnings, *European Urban and Regional Studies*, vol. 6, n° 1, pp. 27-38.
- KIRAT (T.), LUNG (Y.), 1999b — Connaissances et proximité géographique dans les processus d'innovation, *Géographie, Economie, Société*, vol. 1, n° 2, pp. 281-306.
- KIRAT (T.), LUNG (Y.), 1998 — Apprendimento e dinamiche di prossimità nei processi d'innovazione, Cambiamenti istituzionali e ibridazione nell' industria automobile, *L'industria*, vol. 19, n° 3, pp. 527-544.
- KONING (N.), 1994 — *The Failure of Agrarian Capitalism, Agrarian Politics in the UK, Germany, Netherlands and the USA, 1846-1919*, London and New York, Routledge, 291 p.
- LACROIX (A.), MOLLARD (A.), PECQUEUR (B.), 1998 — Politiques de développement et rente de qualité territoriale des produits alimentaires, 1^{res} Journées internationales de la recherche pour la gestion des territoires ruraux sensibles, Clermont-Ferrand, 27-30 avril, Actes du Colloque (avec sélection), Tome I, Cemagref Editions, pp. 165-181.
- LAURENT (C.), BLANCHEMANCHE (S.), HASSANI (F.), MUNDLER (P.), 2000 — Une nouvelle économie du temps pour les ménages agric

coles, Symposium de Montpellier : Recherches sur et pour le développement territorial, 11 et 12 janvier 2000, pp. 227-241, INRA-DPADP.

LAURENT (C.), BOWLER (I.) (ed.) 1997 — *Cap and the regions, building an multidisciplinary framework for the analysis of the EU agricultural space*, Paris, INRA éditions.

LAURENT (C.), *et alii*, 1996 — Les différentes formes d'exercice de l'activité agricole des ménages ruraux, Colloque Nouvelles fonctions de l'agriculture et espace rural, Toulouse, 17 et 18 décembre 1996.

LE GALL DU TERTRE (C.), 1987 — Accumulation du capital, nouvelles technologies et gestion de la main-d'œuvre, une approche sectorielle, Thèse Paris VIII, 6 fiches ANRT, Grenoble.

LE MASNE (P.), 1988 — Le tableau entrées-sorties et l'analyse des structures économiques européennes, thèse de l'Université de Poitiers, 472 p. + annexes.

LIPIETZ (A.), 1977 — *Le capital et son espace*, Paris, Maspero.

LORDON (F.), 1997 — Note de lecture sur l'ouvrage de Bruno Amable, Rémi Barré, Robert Boyer (*Les systèmes d'innovation à l'ère de la globalisation*), in : *l'Année de la Régulation*, n° 1, Paris, La Découverte.

LORDON (F.), 1996 — Formaliser la dynamique économique historique, *Economie appliquée*, n° 1, pp. 7-24.

MÉNARD (C.), 1998 — Maladaptation of regulation to hybrids organizational forms, *International Review of Law and Economics*, vol. 18, n° 4, pp. 403-417.

MÉNARD (C.), 1996 — On clusters, hybrids and other strange forms : The case of the French poultry industry, *Journal of Institutional and Theoretical Economics*, vol. 152, pp. 154-183.

MOATI (P.), 1998 — Les nouvelles logiques productives, le travail et l'emploi, *Economies et Sociétés*, Série Débats, D, n° 3, n° 5/6, pp. 281-299.

MOATI (P.), MOUHOUD EL MOUHOUB, 1997 — Compétences, localisation et spécialisations internationales, in: GUILHON (B.), HUARD (P.), DRILLARD (M.), *Economie de la connaissance et organisations*, Paris, l'Harmattan, pp. 263-285.

MOLLARD (A.) LACROIX (A.), BEL (F.), 1995 — L'approche sectorielle de la régulation: une problématique à partir de l'agriculture, in: ALLAIRE ET BOYER (eds.), 1995, pp. 259-291.

MOUNIER (A.), 1992 — *Les théories économiques de la croissance agricole*, Paris, INRA-Economica, 422 p.

- NOEL (A.), 1990 — Action collective et politique partisane, *in: BOIS-MENU (G.) et DRACHE (D.) (eds), Politique et régulation, modèle de développement et trajectoire canadienne*, co-édition Paris, L'Harmattan, Montréal, Editions du Méridien.
- PAGELLA (M.), 1992 — Azienda familiare, agricoltura, teoria economica, *La Questione Agraria*, 47, pp. 199-234.
- PERROUX (F.), 1971 — Structuralisme, modèles économiques, structures économiques, *Economie appliquée*, tome XXIV, n° 33, pp. 322-351.
- PETIT (P.) 1998a — Formes structurelles et régimes de croissance de l'après-fordisme, *l'Année de la régulation*, n° 2, Paris, Collection Recherches, La Découverte, pp. 169-196.
- PETIT (P.), 1998b — Economie de la croissance et régime de croissance post fordiste, *La Lettre de la régulation*, n° 25.
- PHILIPPE (Fr.), 1994 — Economie légumière en Bretagne : structures, acteurs et stratégies, univ. Rennes 1, microfiche ANRT.
- PHILIPPOT (J.-B.), 1992 — Stratégies des entreprises de transformation et contingentement d'un facteur de production, le cas de l'industrie laitière, Angers, microfiche ANRT.
- POSTEL-VINAY (G.), 1991 — L'agriculture dans l'économie française, crise et réinsertion *in: CASANOVA (J.-C.), LEVY-LEBOYER (M.), 1991 — Entre l'Etat et le marché, l'économie française de 1880 à nos jours*, NRF, Gallimard, 694 p.
- RALLET (A.) et TORRE (A.) (eds.), 1995 — *Economie industrielle et économie spatiale*, Paris, Economica.
- SAILLARD (Y.), 1995 — Globalisation, localisation et spécialisation sectorielle : que deviennent les régulations nationales *in: BOYER, SAILLARD (eds.), 1995*, p. 285 et suiv.
- SAPIR (J.), 1997 — Théorie de la régulation, conventions, institutions et approches hétérodoxes, doc, miméo EHESS, 29 p.
- SAUVÉE (L.), 1989 — Dynamique de la concurrence et groupes industriels : le cas du secteur avicole en France, ENSA Rennes, 372 p. + table.
- SHI YUNNAN, 1991 — Analyse des performances des filières avicoles, rôle de l'organisation, Rennes 1, microfiche ANRT.
- SOUFFLET (J.-F.), 1988 — La filière bétail et viande bovine, fonctionnement et évolution de 1960 à 1985 ; perspectives 1990. Essai sur la dynamique des structures et des comportements, Montpellier I, 580 p.

- TORRE (A.), 1993 — Sur la signification théorique du modèle d'offre multisectoriel, *Revue économique*, vol. XLIV, n° 5, pp. 951-970.
- VARELA (F.-J.), 1989 — *Autonomie et connaissance, essai sur le vivant*, Seuil.
- VERGNEAU (G.), 1988 — Le remodelage de la géographie des IAA en France, *Bulletin de l'Association des géographes français*, n° 2, pp. 139-150.